

a927
APOLOGIE
DES
FRANCS - MAÇONS,

PAR
LE FRÈRE * * * *

MEMBRE DE LA LOGE * * ECOSSEOISE DE P. *

— — pauci dignoscere possunt
Vera bona atque illis multum diversa remota
Erroris nebula. Quid enim ratione timeamus
Aut cupimus?

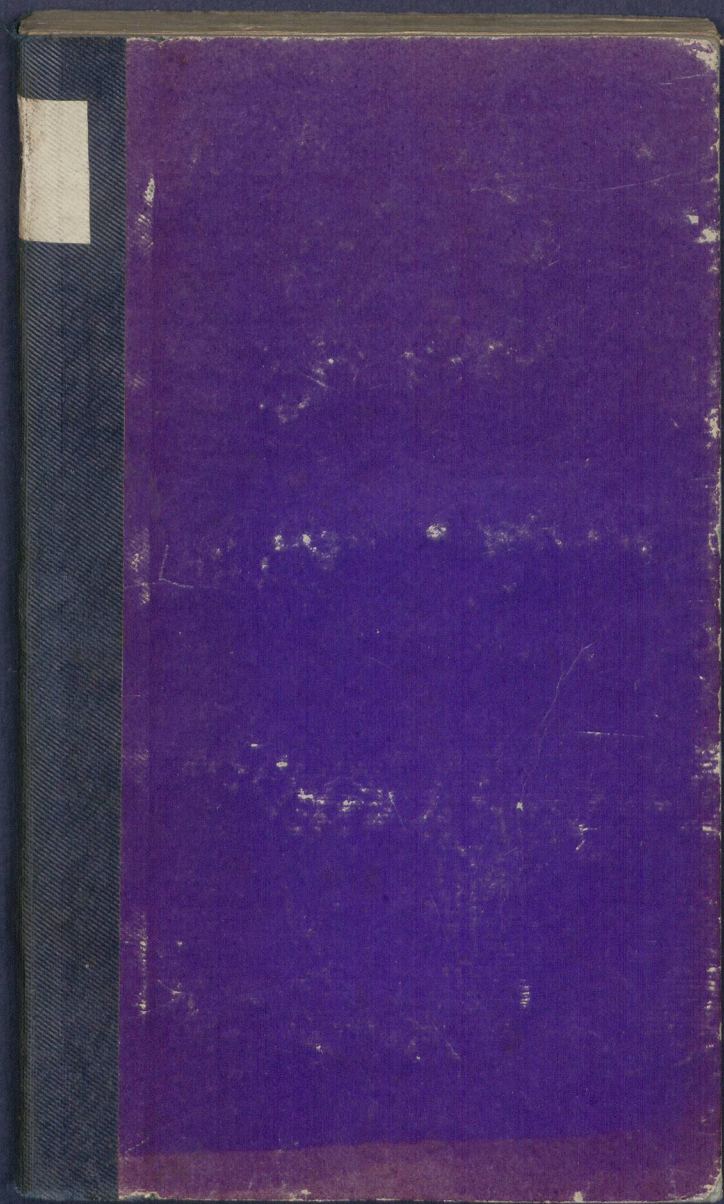
JUVENAL.



à PHILADELPHIE

L'AN 5651. c. à. d. 3882.

1779.



V. 32.

1336746

Kłosa 376

330759

W. 23760

428636



a927
APOLOGIE
DES
FRANCS - MAÇONS,

PAR
LE FRÈRE * * * *

MEMBRE DE LA LOGE * * ECOSSEOISE DE P. *

— — pauci dignoscere possunt
Vera bona atque illis multum diversa remota
Erroris nebula. Quid enim ratione timemus
Aut cupimus?

JUVENAL.



à PHILADELPHIE

L'AN 5651. c. à. d. 3882.

1779.

AK 5051



SD 26444T



PRÉFACE

DE

L'ÉDITEUR.

L Le petit Ouvrage que je donne ici au Public a paru il y a quelques années en Allemand ; la grande réputation qu'il a eue dans toute l'Allemagne , m'a fait naître l'idée de le faire passer dans une langue qui pût le rendre commun à toute l'Europe ; le procès récent des Francs - Maçons à Naples . & la persécution qui s'élève aujourd'hui contre



eux à Aix-la-Chapelle ont achevé de me déterminer.

Ce ne sont point ici des réflexions dictées par la prétention, l'esprit de corps, ou par quelque autre passion ou préjugé; ce n'est point l'ouvrage d'un jeune homme prévenu qui cherche à briller en prêtant à une société dont il est membre, des couleurs qui n'existent que dans son imagination échauffée: c'est le résultat des observations suivies d'un Philosophe, d'un ami des hommes qui a consacré trente années de sa vie à étudier tout ce qui a rapport à l'Ordre des F. M. Plein de cette défiance de



soi-même & de cette modestie qui est le caractère ordinaire du vrai mérite ; il ne voulut jamais publier cet Ouvrage pendant sa vie ; mais à l'instant de sa mort ; dans ce moment où les préventions disparoissent , où les petites passions de l'homme se dissipent comme un songe ; il crut que sa conscience l'obligeoit d'en faire part au Public ; & il chargea de faire imprimer son manuscrit, un de ses amis intimes , entre les bras duquel il rendit quelque tems après les derniers sours.

Je suis bien éloigné de croire que cette Apologie puisse ramener à des sen-



timens plus doux ceux qui persécutent les F. M. je fais par expérience, qu'il y a des gens qu'on ne ramène point. On peut distinguer deux espèces de persécuteurs : les uns animés par la haine, l'envie ou le fanatisme, ne persécutent que pour le plaisir barbare de le faire, ou par l'intérêt qu'ils ont à détruire dans le monde tout ce qui paroît opposé au despotisme qu'ils voudroient y exercer ; d'autres trompés par les premiers agissent de bonne foi, & croient faire le bien en servant d'instrument à leur fureur. C'est pour ces derniers que j'ai traduit & que je publie cet Ouvrage : les



autres sont sourds à la voix de la raison.
Deux moines féditieux excitent le peuple d'Aix - la - Chapelle contre un Ordre qu'ils ne peuvent connoître que par le bien qu'il fait, je n'irai point prouver à ces moines que leur acharnement & leur fureur sont contraires à l'esprit de l'Évangile qui est un esprit de douceur & de tolérance ; à l'esprit de leur état qui devrait consister dans le recueillement, la modestie, la douceur & l'observation de toutes les vertus chrétiennes ; enfin à l'humanité qui inspire à toutes les ames honnêtes & sensibles de ne point se comporter envers leurs fem-



blables, comme les tigres & les lions
se comportent envers leur proie : je ne
ferois qu'aigrir la rage qui les anime :
mais je dirai aux Magistrats & aux Sou-
verains qui peuvent appaiser ou encou-
rager leur fureur. Hommes sensibles !
Vous qui êtes, sur la terre, les images
de la Divinité, lisez avec attention ce
petit Ouvrage ; pesez nos raisons avec
celles de nos adversaires, examinez de
sang-froid les prétendus crimes qu'on
nous impute, & voyez si nous méri-
tons la persécution que la haine de nos
ennemis tâche d'attirer sur nous.

A P O L O G I E



A P O L O G I E
D E S
F R A N C S - M A Ç O N S .

PEUT-ÊTRE n'accordera-t-on pas volontiers aux vrais Francs - Maçons , le droit d'écrire l'Apologie de leur Ordre : ce feroit à ceux qui, fans être initiés dans ses mystères, le connoissent cependant à fond, qu'il conviendrait proprement d'en porter un jugement impartial. Par la même raison , il ne devoit pas non plus être permis de le juger & de le condamner, à ces personnes qui , n'ayant aucune connoissance ni de l'Ordre, ni de ses mystères , s'ingèrent de le juger sur des apparences extérieures. Un Franc-Maçon qui entreprend de défendre son Ordre persuade rarement ; car on peut toujours supposer,

qu'un homme qui s'est engagé volontairement dans une société , & qui continue volontairement d'en remplir les devoirs & les obligations , ne sera pas porté à en dire du mal. Il y a des F. M. qui poussent l'enthousiasme jusqu'à diviniser tout ce qui appartient à leur Ordre : ils voyent des vérités dans les erreurs, des perfections dans les abus ; ils regardent leurs confrères comme l'élite du genre humain ; & ne font aucun cas de tout ce qui est hors du cercle de leur société. Faut-il ajouter foi à tout ce que disent de pareils enthousiastes ? Est-il une opinion que l'homme ne puisse défendre & revêtir des couleurs les plus agréables , lorsque son cœur prévenu inspire à son esprit les principaux traits de l'Apologie. Ceux au contraire qui ne sont pas de l'Ordre , & qui n'ont aucune connoissance de ce qui s'y passe , n'appuient leur jugement que sur des fondemens superficiels. Ils auront connu des Francs-Maçons qui ont de la probité , de la bienfaisance , des mœurs ; ils en

conclueront aussi-tôt que tous les membres de l'Ordre leur ressembtent : ils en auront connu d'autres remplis de science & de connoissances utiles ; il n'en faudra pas davantage pour leur persuader que l'Ordre est aussi une école de science & de Philosophie : & l'air mystérieux de quelques F. M. ajoutera encore un nouveau degré de probabilité à leurs conjectures. De là viennent les préjugés favorables que plusieurs personnes prennent pour l'Ordre des F. M., sans avoir songé à prendre la moindre connoissance de leurs mystères. Comment pourroit-on avoir quelque confiance dans le jugement de ces sortes de personnes, puisqu'il n'est fondé que sur de simples conjectures ? Il y en a d'autres qui envisagent la chose sous un autre point de vue ; ils lisent *l'Ordre des F. M. trahi* ; *Les F. M. écrasés*, & une infinité d'autres ouvrages qui doivent leur existence aux petites malices de quelques-uns de nos frères, qui cherchent à se jouer de la crédulité des étrangers. Que voyent-ils dans ces

ouvrages ? Toutes sortes d'usages extraordinaires , des questions & des réponses bizarres ; les niaiseries & les sottises qu'ils y trouvent en quantité , leur font croire que l'Ordre n'est occupé que de pareilles vétilles ; l'étourderie de quelques F. M. les confirme dans cette opinion ; & quand ils pensent ensuite à la gaieté qui doit régner dans les repas des Loges , ils concluent que les F. M. sont une société de gens amis de la joie , qui se font un plaisir de couvrir sous un air de mystère , les bagatelles qui les occupent uniquement. Ceux qui pensent ainsi ne méritent, selon moi, ni l'indignation des F. M. ni la confiance des étrangers.

Il en est d'autres qui, nés avec une imagination sombre & mélancolique, ne voyent dans cet Ordre que des sujets de scandale. Ils ne croient point à ces prétendues trahisons de l'Ordre, le voile mystérieux sous lequel il s'enveloppe, est pour eux une source inépuisable de soupçons. Ils apperçoivent à chaque instant des crimes , des horreurs ;

le silence obstiné des F. M. leur fait soupçonner, que c'est une précaution nécessaire qu'ils prennent, pour dérober leurs défordres aux regards du public ; &, je rougis de l'avouer, l'orgueil, l'irréligion & le dérèglement de quelques F. M. servent encore à les confirmer dans cette opinion. Le mépris des vérités les plus saintes du Christianisme, & des loix les plus respectables de l'état ; des actions honteuses que la pudeur m'empêche de nommer : voilà jusqu'où vont les soupçons qu'ils forment contre ces assemblées secrètes. On s'efforce envain de leur montrer dans l'Ordre des gens qui sont bons chrétiens, citoyens zélés, sujets fidèles, des gens enfin qui sont des modèles de vertu ; ils répondent qu'apparemment ces honnêtes gens ne sont pas instruits de tous les mystères de l'Ordre, ou bien que le ferment qu'on exige d'eux pour garant de leur discrétion, les empêche de les découvrir, & de se séparer d'une société dans laquelle ils se sont engagés inconsidérément.

Peut-être, disent-ils encore, toute leur conduite n'est-elle qu'hypocrisie ; l'histoire ecclésiastique nous fournit assez d'exemples d'hérétiques détestables, qui ont su se cacher pendant long-tems sous le manteau du vrai chrétien.

Les F. M. raisonnables peuvent-ils se formaliser de ces imputations ? Peuvent-ils même s'en étonner, tant qu'il y aura parmi eux des gens, dont la conduite ne sera pas propre à donner un préjugé favorable de l'Ordre ?

D'après tant d'opinions diverses, fondées sur la différence des caractères, des inclinations, des passions différentes des hommes, & point du tout sur une connoissance exacte de l'Ordre ; il est impossible d'en porter un jugement qui soit juste. Une grande partie des F. M. sont eux-mêmes dans l'impossibilité de le faire, les uns faute de lumières suffisantes, les autres par trop de zèle pour leur Ordre. À qui appartient-il donc de porter ce jugement ? Ce ne peut être à ceux

qui, n'étant pas de l'Ordre, n'ont pas les connoissances qu'il faudroit pour cela. Tous les jugemens que peuvent porter les étrangers, ne seront jamais fondés que sur des conjectures aussi différentes les unes des autres, que les caractères des hommes qui les ont formées. Ce n'est donc qu'aux F. M. qu'il appartient d'écrire leur propre Apologie. S'ils se jugent de sang-froid, s'ils donnent une idée de leurs secrets, s'ils avouent eux-mêmes leurs défauts; on sera porté à les croire, du moins en quelque chose, & à les disculper de l'accusation de partialité.

Les jugemens divers que l'on porte de cet Ordre, & la manière peu raisonnable dont les étrangers & même les frères le défendent, m'ont engagé à publier cette Apologie. Je suis pourtant bien éloigné de me croire assez de talens pour le défendre comme il faut, & mériter une approbation générale; mais il me suffira de dire la vérité sans aucune espèce de détour ni d'hypocrisie, d'instruire autant

qu'il dépendra de moi mes lecteurs sur cette matière, & d'engager ceux qui jugent sans connoissance de cause, à examiner plus attentivement les choses. Je suis F. M. il y a très-long-tems que je vis dans l'Ordre. La curiosité, & quelques idées favorables que je m'étois faites de cette société, long-tems avant ma réception, m'engagèrent à y entrer : je fus reçu dans la Loge du Prince de Condé qui est de la grande Maîtrise de France, quoique dans ce tems-là elle se trouvât en Allemagne. Long-tems avant ma réception, j'avois lu avec avidité tout ce qu'on avoit écrit sur la Maçonnerie ; & lorsqu'on me reçut, je trouvai des choses toutes différentes de celles que je m'étois figurées. Depuis ce tems-là, j'ai fréquenté, en Allemagne, en France, & en divers autres pays, plusieurs Loges que je ne crois pas devoir nommer. Mes connoissances s'étendirent, mais ma curiosité n'étoit point encore satisfaite. Je vis, je remarquai plusieurs choses qui attirèrent mon

attention ; mes maîtres eux-mêmes qui remarquèrent en moi un désir d'augmenter mes connoissances qui ne prenoit plus, comme auparavant, sa source dans la curiosité ; me laissèrent appercevoir de loin, quelques traits de lumière au milieu des ténèbres qui m'environnoient. La légèreté & la façon de penser de quelques gens que j'appris à connoître ça & là dans les Loges, auroient bien pu m'induire en erreur ; si je n'eusse remarqué que la prudence fait se servir même de ces sortes de personnes, pour cacher encore plus la vérité derrière eux , sans leur envier cependant la partie du secret qu'on leur a confiée , & qu'ils sont obligés de garder eux-mêmes. Je trouvai enfin l'accomplissement de mes vœux , je connus cette vérité si profondément cachée ; j'appris à me mieux connoître , moi , & tout ce qui étoit autour de moi ; & je vis de plus près le triple fondement de notre Ordre & de ses mystères , fondé sur une unité naturelle & sacrée.

J'en ai dit assez pour ceux qui savent penser ; ils verront , sans doute , que j'ai connu l'Ordre , & tout ce qui concerne ceux qui lui sont le plus particulièrement consacrés. Je prie mes lecteurs , soit frères , soit étrangers , de ne pas croire que c'est par vanité que je suis entré dans tous ces détails. Mon désir est d'éloigner toute ma vie de mon cœur la vanité & l'orgueil , & d'observer aussi exactement le vœu d'humilité que celui du silence. Mon unique but a été de montrer que je ne suis point un de ces gens qui , ayant à peine mis le pied dans notre sanctuaire , veulent déjà s'ériger en Apologistes ; & dont le zèle prématuré , fait plus de tort que de bien aux vérités qu'ils veulent défendre. J'ai voulu montrer aussi , que je ne suis point non plus du nombre de ceux , à qui mes adversaires pourroient peut-être reprocher , qu'ils ne connoissent point à fond les choses qu'ils entreprennent de justifier. Du reste , je souhaite ardemment pouvoir être de quel-

qu'utilité, & à ceux de mes frères qui ne sont pas encore parvenus à la perfection de l'Ordre; & à toutes les autres personnes qui ne sont pas de notre société. Car le vœu sincère de tous les vrais F. M. c'est que les portes de notre sanctuaire puissent être ouvertes, que nous soyons tous connus tels que nous sommes, & que tous nos semblables puissent partager notre bonheur. J'ai fréquenté long-tems toutes sortes de personnes, soit dans l'Ordre, soit hors de l'Ordre, & j'ai appris par là à éloigner de moi tout esprit de passion & de précipitation; j'espère donc pouvoir en entreprendre de sang-froid l'Apologie, & rendre à la vérité le témoignage que je lui dois.



De l'ancienneté des mystères.

DÈS les tems les plus reculés dont l'histoire fasse mention, il y avoit des secrets ou mystères qui étoient en grande vénération chez tous les peuples. La plupart de ces mystères tiroient leur origine des Égyptiens, qui, selon les savans les plus éclairés, ont surpassé en science tous les autres peuples de l'Antiquité. On célébroit des mystères à Saïs, à Memphis, à Thèbes & dans d'autres villes de l'Égypte; & les prêtres étoient les seuls à qui ils fussent confiés. Le peuple ne savoit rien de tout ce qui se passoit dans l'intérieur du Temple, & il ne soupçonnoit point que les prêtres, qui gardoient sur leurs mystères le silence le plus sacré; s'en servissent, comme d'un voile, pour couvrir les crimes qu'ils commettoient dans le Temple. Pourquoi ces soupçons ne vinrent-ils point dans l'esprit de ces peuples? c'est que les ministres de la

religion étoient les dépositaires de ces mystères. Nous savons très-peu de chose de ces tems reculés ; mais le peu que nous en ont appris les auteurs profanes , suffira pour nous donner quelques lumières.

Les mystères n'étoient pas confiés indistinctement à tous les prêtres ; ils étoient obligés de se soumettre à des épreuves rigoureuses , avant que d'être admis seulement à la connoissance des hiéroglyphes qui renfermoient ces secrets , & de passer ensuite par divers autres degrés , pour parvenir à la connoissance parfaite & intérieure. Pythagore après s'être soumis, comme les autres philosophes, à toutes ces épreuves ; éprouva lui-même ceux qui le choisirent pour maître , & les assujettit à un silence très-long & très-rigoureux. Étoit-ce la jalousie , étoit-ce la crainte de dévoiler légèrement les horreurs qui étoient cachées sous ces mystères , qui engageoit les philosophes à faire observer dans leurs écoles ces épreuves rigoureuses ? je crois plutôt que c'étoit la

prudence qui leur inspiroit d'en agir ainsi, comme elle inspira à Héraclyte de déposer son livre *de la nature* dans le Temple de Diane, afin qu'il ne pût être lu que par des gens raisonnables & intelligens (a). C'est dans ces écoles mystérieuses que Thalès l'un des plus grands philosophes de l'ancienne Grèce, acquit les connoissances qu'il avoit de Dieu & de la nature; c'est dans cette source qu'il puisa les sciences de l'Astronomie, des Mathématiques; c'est là que Démocrite apprit toutes ces sciences qui lui acquirent une si grande réputation parmi les Grecs; c'est là qu'il se rendit si célèbre dans la Morale, les Mathématiques, la Médecine, & dans la science de la nature. Un grand nombre d'autres personnages illustres furent initiés à ces mystères, & l'Écriture-Sainte dit de Moïse lui-même, qu'il fut instruit dans toutes les sciences des Égyptiens (b). Si nous pensons à toutes les connoissances que l'on puisoit

(a) Diogènes Laërce dans la vie d'Héraclyte.

(b) Act. 7, 22.

dans ces écoles secrètes , nous pourrons présumer avec fondement, que ces hiéroglyphes étoient un voile sous lequel les philosophes , selon la façon de penser de ces tems reculés , cachoient sagement ces sciences aux yeux du vulgaire ; & que Isis , Osiris , Horus , Neitha , Phthas , Typhon , Thoth & plusieurs autres que le peuple adoroit comme autant de Divinités , étoient des emblèmes mystérieuses qui cachoient un sens tout différent de celui qu'elles paroissoient offrir (a).

Les Grecs avoient aussi leurs mystères, tels que ceux de Delphes ; & particulièrement ceux de Cérès à Éleusis ; & si ces mystères n'étoient pas exactement les mêmes que ceux des Égyptiens , ils leur ressembloient du moins en grande partie , & tiroient d'eux leur première origine. Tous ces secrets étoient gardés sous le sceau du silence , & l'on dit qu'Orphée ne fut foudroyé par Jupiter , que pour les avoir révélés aux

(a) Jablonsky *Pantheon Egyptiorum*, & St. Augustin *de Civitate Dei* lib. 8. cap. 5.

profanes (a). Pausanias qui rapporte ce fait, dit au même endroit, en parlant du Temple de Cérès (b) : *Je voudrais bien raconter par ordre, tout ce que j'ai vu à Athènes dans le Temple de Cérès ; mais un songe que j'ai eu, & que je regarde comme un avertissement des Dieux, m'empêche de révéler ces mystères. Je vais donc dire des choses d'une autre nature, & qu'on peut faire connoître à tout le monde. Je ne puis m'empêcher de rapporter à cette occasion un trait qui regarde le fameux poète tragique Eschyle : il fut accusé par les Athéniens d'avoir trahi les mystères d'Éleusis dans ces paroles (c) :*

— — οὐκ ἐκ τῶν δ' ἐγὼ
 Δισσοὺς τυράννους ἐκπεσόντας ἠδομένη ;
 Τρίτον δὲ τὸν νῦν τυραννῶντ' ἐπόψομαι
 Αἰσχισα καὶ τάχιστα (d).

(a) Pausanias in Boeoticis cap. 30.

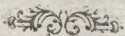
(b) Paus. in Atticis cap. 14.

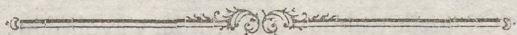
(c) Mémoires de l'Académie des Inscriptions, tom. 18. p. 20. tom. 23. p. 266.

(d) Prometh. vincetus, v. 955.

Or quelle trahison auroit-il pu y avoir dans ces paroles , si ces secrets n'eussent pas consisté dans une connoissance particulière de la Divinité que le peuple adoroit , & dont les initiés avoient une idée toute différente ? On pourroit trouver encore dans cette tragédie, & dans plusieurs hymnes d'Orphée, un grand nombre de passages plus remarquables que celui-ci. Mais il n'est pas question de faire ici cette recherche. J'en ai dit assez pour faire remarquer que ces mystères rouloient principalement sur des connoissances particulières de l'unité de Dieu , de l'immortalité de l'ame , des récompenses & des châtimens de l'autre vie &c. (a)

(a) Voyez Will. Warburtons divin legation of Moysé, vol. I. p. 131-252.





Sentimens des anciens sur les mystères.

LES mystères des anciens formoient la partie la plus grande, & même la plus essentielle de leur religion ; & quoiqu'ils n'appartinssent pas tous à cette religion, on les respectoit cependant tous également. Les plus grands esprits, tels qu'Oenomaus dont parle Eusèbe (a), & plusieurs autres philosophes Épycuriens ou Cyniques, qui ne rougissoient pas de tourner en ridicule les contes que le peuple faisoit sur les Dieux, les cérémonies des sacrifices, & les Oracles qui se rendoient dans toute la terre ; respectoient cependant les mystères, & les regardoient comme le fondement & la source unique & vraie de la religion qui est au-dessus de l'intelligence du vulgaire ; & comme les seuls dépositaires des principes purs de la vraie morale des peuples. L'endroit où les mystères étoient conservés, les

(a) V. Eusebium de præparatione Evangelica.

prêtres qui en étoient les dépositaires, les cérémonies qui se faisoient à leur célébration, dont l'extérieur étoit exposé, dans quelques circonstances publiques, aux yeux des profanes, leur attiroient déjà du respect & de la considération. L'opinion où étoient les anciens Grecs, que les mystères de Cérès à Éleusis réformoient les mœurs, & procuroient aux hommes le bonheur certain d'une vie future; étoit une raison suffisante, selon les anciens historiens, pour engager les plus grands hommes de la Grèce & de Rome à tâcher de s'y faire initier : mais un Épycurien, un Cynique, un Péripatéticien, & tant d'autres qui s'embarassoient fort-peu de la religion, de ses cérémonies les plus solennelles, & des Oracles les plus respectés; auroient sans doute rejeté ces mystères comme ils rejettoient les autres préjugés populaires; ils les auroient regardés comme des niaiseries inventées par les prêtres, si, après leur initiation, ils n'eussent été convaincus de leur utilité.

Or ils les ont pourtant respectés. Les mauvais exemples même de plusieurs initiés, qui, comme Alcibiade vécurent dans le dérèglement après leur initiation; ne purent porter atteinte au respect que l'on avoit pour ces mystères: ce qui prouve que, dans ces tems-là, on savoit mieux qu'à présent faire une distinction entre les vices des hommes, & ceux des sociétés dont ils sont les membres. Je me contenterai de rapporter ici ce que Cicéron pensoit de ces mystères, lui qui, comme on fait, n'étoit point du tout crédule; mais qui au contraire, dans tous ses ouvrages philosophiques, faisoit par-tout l'occasion de tourner en ridicule, les contes que le peuple faisoit sur les Dieux, les Augures, & tout ce qui concernoit la religion; quoiqu'il fût revêtu lui-même des premières charges de la religion & de l'état. Avec quel respect ne parloit-il pas des mystères? Lui & Pomponius son ami, s'étoient faits initier; ils avoient donc des connoissances suffisantes pour porter un jugement sur cette matière.

Athènes, dit Cicéron, a produit un grand nombre de choses excellentes, divines, & utiles au genre humain; mais jamais elle n'inventa rien de plus excellent que les mystères: ce sont les mystères qui nous ont rendu doux & humains, de sauvages & inhumains que nous étions auparavant. L'initiation a été réellement pour nous comme le commencement d'une vie nouvelle, & nous y avons appris, non-seulement à vivre avec joie, mais encore à mourir tranquillement dans l'espérance d'un avenir plus heureux.

Telle fut l'idée qu'on eut des mystères jusqu'à ce que la religion chrétienne eut écrasé celle des payens. Les mystères furent alors ensevelis sous les ruines de leurs Temples. Mais quelle étoit l'opinion des premiers chrétiens sur ces mystères des payens? ces voiles épais ne servoient point, selon eux, à couvrir l'imposture & la charlatanerie des prêtres; ils croyoient plutôt que ces mystères sacrés consistoient dans des mœurs & des usages honteux, consacrés au service

horrible des démons. Ils étoient consacrés à certaines Divinités; on entendoit parler de sacrifices, de purifications, d'initiations, d'épreuves; puis de vœux & de promesses rigoureuses : c'en étoit assez pour accuser ces initiations de superstitions détestables, de cérémonies diaboliques qui se cachotent sous le voile des mystères, & que l'on avoit soin de dérober à la connoissance du public par le moyen des épreuves, des vœux & des promesses. Dans quelques sanctuaires, les parties de la génération de l'un & de l'autre sexe devoient être suspendues à la voûte, & on les montrait aux initiés. N'étoit-il pas naturel de croire, que ces endroits étoient consacrés à l'impudicité, & à tous les vices de l'impureté? Je rougirois si j'étois obligé de rapporter la moindre partie de ce que St. Clément d'Alexandrie raconte, avec les détails les plus circonstanciés, des mystères de Bacchus, & qu'il n'appuie que sur des oui-dire. La figure indécente que les Égyptiens montraient à

la fête des Pamalies , dont la forme est ainsi représentée dans les monumens,



& que Plutarque appelle (a) *αἰδοῖον τρι-
πλάσιον*, avoit un tout autre sens que celui qu'elle paroissoit offrir d'abord.

C'étoit un simple hiéroglyphe qui signifioit la vertu formatrice & génératrice de la nature , comme l'attestent Diodore de Sicile, Plutarque, Macrobe & plusieurs autres savans de l'antiquité. À qui faudra-t-il ajouter foi , ou à ceux qui jugent d'après des bruits vagues & des préjugés qui prennent leur source dans le zèle d'une dévotion outrée ; ou bien au témoignage des anciens qui étoient eux-mêmes initiés dans ces mystères , & qui nous en donnent les idées les plus raisonnables & les plus avantageuses ? Le Christianisme, la plus respectable de toutes les religions, éprouva aussi le même sort au commencement de son établissement ; les persécutions sous lesquelles vivoient les premiers chrétiens , & plusieurs autres raisons

(a) De Iside et Osiride.

les obligeoient de tenir leurs assemblées pendant la nuit, dans des endroits retirés, & de se servir de la loi sacrée du silence pour en dérober la connoissance. Tertullien & plusieurs autres savans auteurs de ces tems, nous ont conservé plusieurs particularités remarquables sur ces assemblées. Minutius Félix rapporte qu'on s'y donnoit le baiser fraternel en signe de paix & d'union. Qu'est-ce que les payens les plus déraisonnables pensoient de ces assemblées nocturnes des chrétiens ? Les ténèbres pendant lesquelles on les tenoit, faisoient soupçonner qu'il s'y passoit des actions honteuses. Les Agapes (a) passoient pour des repas où régnoient la joie & la bonne chère ; & comme on entendoit parler de chair & de sang dans les mystères du Sauveur, on osa accuser les chrétiens d'égorger un enfant, & de se repaître inhumainement de sa chair & de son sang ! (b)

(a) *Tertull. Apologet. cap. 39.* Coenulas nostras, practerquam sceleris infames, ut prodigas quoque fugillatis,

(b) *Theophyl. ad Autolyc. —* Καὶ τὸ ἀδελωτάτω καὶ ἀμώτατον παστῶν σαρκῶν ἀνδραπίνων ἐφάπτεσθαι ἡμεῖς.
Lib. 3. p. 119.

Les préjugés contraires à l'humanité, lorsqu'ils sont joints à l'ignorance, peuvent produire les opinions les plus absurdes. Je crois que les anciens qui n'étoient pas initiés aux mystères, ne pouvoient en porter un jugement sur de tels fondemens ; puisque l'ignorance pouvoit les induire en erreur. Je crois même qu'ils ne pouvoient pas raisonnablement chercher à les pénétrer, puisque, hors de l'initiation, ils n'avoient aucun droit de chercher à les connoître. (*Pausan. Attic. cap. 38*). Un homme raisonnable examine tout avec la plus grande attention avant que d'oser porter son jugement, & s'il ne lui est pas possible de faire cet examen sévère ; il a trop de fermeté pour se laisser entraîner par les jugemens des autres hommes, trop d'humanité pour porter un jugement desavantageux des choses qu'il ne connoît pas : enfin il n'est pas plus porté à les défendre qu'à les condamner.



*Comparaison des mystères des anciens
avec les secrets des F. M.*

JE ne prétends pas soutenir ici qu'il y ait une ressemblance parfaite entre les mystères des anciens & les secrets des F. M. Mes frères seroient peut-être fondés à me dire que notre société est tout-à-fait différente; & qu'on ne peut faire aucune comparaison entre nos mystères & les hiéroglyphes des Égyptiens, des Grecs, des Romains & des autres peuples. Cependant il y a entre les uns & les autres un certain rapport dont je pourrai faire usage. Nos secrets, comme les mystères des anciens, sont cachés sous des ténèbres épaisses à ceux qui n'y sont pas initiés. Tel étoit le voile qui couvroit les mystères des Égyptiens, des Grecs & des Romains; tel étoit celui qui couvroit les mystères des premiers chrétiens, du moins, aussi long-tems que les grandes vérités de la religion furent des mystères, dont on étoit

obligé de cacher l'extérieur aux payens , & l'intérieur à ceux d'entre les chrétiens qu'on nommoit Cathécumènes. Celui qui s'approche de nous doit garder un silence profond sur tout ce qu'il a vu , entendu , éprouvé ; & ce silence lui est imposé bien avant qu'on lui donne quelque connoissance de l'Ordre. De là naissent dans son esprit la prudence , la circonspection , & une défiance fondée sur la sagesse. Ce n'est que pas à pas que nous le conduisons à la perfection du secret , & parmi un grand nombre de F. M. il n'y en a que très-peu qui parviennent à une connoissance entière & parfaite ; quoique , dès le premier pas qu'ils ont fait dans l'Ordre , ils aient été persuadés du bien , de la vertu , de l'utilité & de l'innocence de la société. On apprend ensuite à connoître le caractère des personnes , par une longue expérience , & par la répétition fréquente des diverses épreuves ; mais le cœur n'a encore que trop souvent des replis cachés qui échappent à toute l'exactitude de ces précautions &

de ces recherches. Même au milieu de l'Ordre, il y a des détours pour écarter des vrais secrets, ceux qui en sont indignes; de même que les anciens en avoient au milieu de leurs sanctuaires, pour donner le change à ceux qui n'étoient pas dignes de participer aux vrais mystères. Quelles pratiques extraordinaires, diront peut-être la plupart de mes lecteurs? Nous avons lu tant de discours, & d'autres ouvrages de F. M. qui se flattent tous d'être dans la lumière! Est-ce qu'il y a des ténèbres au milieu de la lumière? Que mes lecteurs me permettent de leur expliquer mon idée par une comparaison. Notre Ordre ressemble à un cercle parfait; tous les membres sont dans l'intérieur de ce cercle; plusieurs, & même la plus grande partie, passent successivement d'un côté de la circonférence à l'autre; il n'y en a qu'un très-petit nombre qui parviennent au centre; parce que tous les autres, étant éloignés de ce centre, ne prennent pas le droit chemin qui y conduit. Tels sont les

rapports sous lesquels on peut considérer notre Ordre , & qu'on pourroit aussi appliquer aux mystères des anciens. Si le tems & les bornes de cet ouvrage me le permettoient , je pourrois montrer encore d'une manière plus étendue, le rapport étroit qui se trouve entre les mystères des anciens & les nôtres ; je me contenterai de dire que puisque les plus grands , les plus sages , les plus savans hommes de l'antiquité ont respecté leurs mystères ; nos contemporains ne devroient pas condamner les nôtres. Et si les premiers , cachés sous le voile de l'idolâtrie , & confiés à ses prêtres imposteurs , ne s'en sont pas moins attiré les respects de ceux mêmes qui ne croyoient point à la religion payenne ; les nôtres, qui n'ont pas l'avantage d'être sous la protection de la religion, ne devroient pas pour cela être suspects ; & on devroit du moins les juger d'une manière conforme à la justice & à l'humanité.

Je vais maintenant , examiner, les unes après les autres , toutes les objections que

l'on fait contre les F. M. ; je tâcherai de défendre notre Ordre, & de lui concilier l'approbation de quelques-uns de mes lecteurs.

Première objection.

La première objection qu'on nous fait, est tirée du soin que nous prenons de cacher nos secrets. *Si vos secrets sont bons & utiles, nous dit-on, faites-en part à l'univers : comme hommes, vous êtes obligés de communiquer à vos semblables, les choses utiles qui sont dans votre société, les connoissances merveilleuses que vous y acquérez : si vous ne le faites pas, si vous cachez avec tant de soin ces secrets ; il faut donc, ou que vous agissiez contre les devoirs & les obligations de l'humanité, ou que vos secrets contiennent des choses mauvaises & dangereuses. Quelques-uns tournent contre nous les paroles de J. C. en nous disant : Celui qui fait le mal hait la lumière ; & il ne cherche point la lumière, pour éviter la punition de ses mauvaises actions. (a)*

(a) St. Jean 3, 20.

Si j'étois versé dans l'Écriture-Sainte, & que je n'eusse pas trop de respect pour la révélation pour oser l'employer à ma défense, je pourrois aisément opposer d'autres passages de l'Écriture à ceux de mes adversaires ; mais j'aime mieux en revenir à la première proposition. Cette objection est spécieuse, & elle m'a souvent été faite par plusieurs de mes amis qui n'étoient pas de l'Ordre, & qui me plaignoient d'en être. Mais elle est fondée sur des principes peu solides, & n'a d'autre fondement que cette sentence commune & fautive : *Omnia bona sunt communicabilia*. Je suis bien éloigné de nier que tout homme ne soit obligé de communiquer à ses concitoyens, tout ce qui peut élever leurs idées, & les rendre meilleurs ou plus heureux : mais, pour cela, il faut nécessairement supposer deux choses : la première que la chose que l'on communique au monde lui soit toujours avantageuse, & la seconde que le monde veuille réellement recevoir la commu-

nication de cette chose. Il y a des choses qui ne sont bonnes que pendant le tems qu'elles sont peu connues ; dès qu'elles deviennent publiques elles perdent tout leur prix, & deviennent même souvent nuisibles. On est assez juste pour laisser aux Artistes la liberté de communiquer ou non leurs découvertes ; ils peuvent jouir tranquillement de l'avantage qu'ils en retirent, & on ne leur fait jamais un crime de ne pas publier leurs secrets. Tant qu'un Artiste possède seul son secret, ou qu'il ne l'a confié qu'à condition qu'on n'en feroit part à personne, personne n'a droit d'exiger qu'il soit divulgué. Et si, dans ce cas-là, on blâme la jalousie de l'inventeur ; on fera du moins forcé de rendre justice à l'honnêteté & à la probité de ceux qui ne tiennent ce secret que sous la condition du silence. Puisqu'on laisse donc à chacun la liberté de garder le silence sur des choses qui pourroient augmenter les connoissances dans les sciences & dans les arts, & procurer diverses espèces d'avantages à l'humanité ;

à combien plus forte raison ne devoit-on pas la laisser aussi à ceux dont les découvertes, faites pour être tenues secrètes, pourroient nuire si elles devenoient publiques ? Est-ce qu'il n'y a donc aucun bien qui ne puisse dégénérer en abus ? Tant que les biens qui sont sur la terre dépendront des hommes, tant qu'ils seront soumis à la révolution des tems, il n'y en aura jamais aucun, quelque grand, quelque précieux, qu'il puisse être ; qui ne puisse dégénérer. Plus un bien sera grand, plus il sera au-dessus de la portée de la plupart des hommes, plus aussi il sera exposé à cet inconvénient. Je vais éclaircir mon idée par quelques exemples, & je me figurerai parler à de vrais F.M. Qu'arriveroit-il si un Monarque accordoit, dans ses états, à tous les F. M. une exemption de taxes & d'impôts pour toutes les marchandises étrangères qui leur feroient adressées ? Ne seroit-ce pas là une faveur du prince ? Sans doute. Les F. M. feroient-ils bien de faire part de cette grâce à tous les citoyens ? Tout bon patriote me

répondra que ce seroit un abus de la faveur du prince , & que cela donneroit occasion à toutes sortes de désordres. Qu'arriveroit-il si les F. M. vouloient entreprendre d'établir la Religion Chrétienne à Constantinople ? Les Chrétiens eux-mêmes ne les regarderoient-ils pas comme des citoyens séditieux ? Mais mes adverfaires me diront peut-être que tous ces exemples n'ont pas assez de rapport à la question présente. Eh bien , je vais leur en donner un autre, peut-être aura-t-il le bonheur de leur plaire , parce qu'il sera plus conforme aux idées de la plupart des hommes. Dans le tems que je n'avois pas encore le bonheur d'être membre de l'Ordre , je cherchois par-tout les occasions d'acquérir quelques connoissances sur les F. M ; il me tomba dans les mains un livre intitulé *Amusemens de la soirée*, je tombai sur un chapitre qui avoit pour titre *Le secret des F. M.* Ma curiosité me le fit parcourir, mais mon étonnement fut bien grand de trouver au lieu d'un secret, l'histoire d'un souffleur.

J'étudiois alors la Médecine, & dans ma jeunesse, j'avois pris assez de connoissances dans les livres des meilleurs chymistes & des plus habiles métallurgistes, pour être convaincu qu'il est impossible de faire de l'or; quand même on rassembleroit toutes les drogues qui existent dans toutes les boutiques & laboratoires du monde, & qu'on les feroit passer successivement par toutes les solutions, coagulations, distillations, réverbérations, calcinations, rectifications, & toutes autres opérations quelconques inventées ou à inventer par tous les chymistes du monde; quand en tireroit la quintessence & la matière première: je ne pouvois donc assez m'étonner de ce que ce prétendu secret consistoit dans cette folie, & je commençai à plaindre les F. M. de s'occuper de pareilles vétilles. J'appris, par la suite, que la Maçonnerie consistoit dans tout autre chose; mais je vis cependant qu'il y avoit quelques gens qui nous attribuoient le secret de faire de l'or. Eh bien, supposons que ce soit là le secret des

F. M. , feroient-ils bien de le rendre public ? j'entends déjà une foule de gens affamés me crier tous ensemble, que c'est une cruauté de cacher un secret aussi précieux. Combien de gens la pauvreté & l'indigence n'ont elles pas plongés dans les vices & dans les crimes les plus atroces !

Magnum pauperies opprobrium jubet

Quidvis facere & pati ,

Virtutisque viam deserit arduæ.

Quelle quantité d'établissmens pieux ne pourroit-on pas faire, pour la gloire de Dieu, pour l'instruction de la jeunesse , & pour une infinité d'autres œuvres de charité ! On n'entendrait plus les gémissemens des pauvres & des indigens , l'abondance couleroit de toutes parts, le tems heureux de Saturne feroit de nouveau le bonheur de la terre, plus de servitude, plus d'esclavage, tous les hommes feroient égaux. Heureux, mais barbares F. M. qui nous cachez ce secret divin ! Vous seriez les Dieux de la terre si vous consentiez à le dévoiler !

Supposons que le vulgaire ignorant eut raison de parler ainsi ; les F. M. se laissent toucher , ils répandent dans tout l'univers ce précieux secret , tout le monde fait de l'or. Avec quelle rapidité ce présent si précieux , qui faisoit il n'y a qu'un instant l'objet de tous les vœux , ne change-t-il pas de nature ? Il devient un des plus cruels fléaux de l'humanité. Les rois descendent de leurs trônes , les sciences se perdent dans l'oubli , le commerce s'anéantit , personne ne s'embarrasse plus de secourir son prochain ; l'agriculture est négligée , tout ce que l'on touche devient or , les oreilles de Midas croissent de tous côtés ; & l'humanité dégénère jusqu'à la nature de la bête féroce. Ah pourquoi n'ont-ils pas gardé pour eux ce secret funeste ? Tant qu'il n'a été connu que d'un petit nombre de personnes , ils pouvoient s'en servir pour faire beaucoup de bien ; c'étoit un remède lorsqu'il étoit entre les mains de quelques personnes , c'est le plus dangereux des poisons depuis qu'il est au

pouvoir de tout le monde. Si telle est la nature des bonnes choses, je crois qu'on ne doit pas faire un crime aux F. M. de cacher leur secret, quelque puisse être son utilité & sa nature; il faut bien plutôt les regarder comme des gens sages, pleins de probité & d'humanité, s'ils le cachent avec soin; parce qu'ils peuvent être persuadés qu'il perdrait tout son prix, & qu'il deviendrait même nuisible s'il étoit publié; & que d'ailleurs aucun homme raisonnable n'a droit de soupçonner qu'il renferme quelque chose de mauvais. Mais quand même les F.M. seroient certains que leur secret ne perdrait rien de son prix par la publicité, & qu'il ne deviendrait point nuisible à l'humanité; l'expérience m'a cependant convaincu, qu'il n'y auroit qu'un petit nombre d'hommes qui consentiroient à en profiter. Nous éprouvons nous-mêmes cette difficulté de la part de ceux qui se trouvent parmi nous. Il y en a qui touchent à la perfection de l'Ordre, mais qui reculent, soit parce qu'ils n'ont pas assez de

courage ou de vertu, soit parcequ'ils se croient trop foibles pour pouvoir aller plus avant. Mais c'est assez parler sur cette première objection ; passons à la seconde qui roule sur cette question : Faut-il tolérer dans un état l'Ordre des F. M ?

Deuxième objection.

Selon le droit, nous dit-on, il ne doit y avoir dans un état aucune société qui ait des secrets, & une constitution intérieure dont les Magistrats ne peuvent avoir aucune connoissance. C'est ce qu'on appelle un état dans l'état, (Status in statu) la sûreté publique a dicté la loi qui autorisé le Magistrat à juger toutes les sociétés, suivant le rapport qu'elles ont avec le salut public, & à détruire toutes celles qui n'y sont pas conformes : or vous cachez aux Magistrats les secrets de votre société, vous avez vos réglemens & vos loix particulières : vous êtes donc un état dans l'état ; vous êtes donc des gens dangereux ; & il faut, en bonne politique, vous

hannir des états. Telles sont les raisons dont se sert un anonyme pour défendre un décret porté contre les F. M. par un conseil supérieur de Danzig (a).

Sans me mêler dans cette discussion qui ne fait pas trop d'honneur aux deux partis, je tâcherai cependant de détruire cette objection. C'est une des plus dangereuses pour nous, je dirois même qu'elle cache un poison secret, si elle n'étoit faite quelquefois par des personnes, qui, sans aucune méchanceté, & sans être animés d'un esprit de persécution injuste, cherchent seulement à engager les souverains à veiller sur nous, à cause de la fureté de leurs états. Je demanderai d'abord ; qu'est-ce que c'est qu'un état dans l'état ? Selon le droit, c'est une société dont les membres n'étant point attachés à l'état, ont entr'eux une constitution & des profes-

(a) Ce livre écrit en Allemand est intitulé : *Preuves contre les F. M. par lesquelles on sera convaincu que cette société, est non seulement superflue, mais encore dangereuse, nuisible, & digne d'être interdite.* Pour la défense de l'Edit du Conseil de Danzig du 2 Octobre 1763.

sions particulières qui ne leur sont point communes avec les autres citoyens, & sont soumis à une puissance particulière indépendante de l'état & de ses Magistrats, quoi qu'ils vivent au milieu de l'état. Telle est l'idée sage que le Parlement de Paris a eue d'un état dans l'état, lorsqu'il fut question de l'affaire des Jésuites, & c'est d'après cette définition qu'il supprima cet ordre dans tout le royaume. Ils étoient ecclésiastiques, mais ils formoient un ordre à part, ils faisoient un commerce, & toutes sortes de trafics secrets, sans en avoir obtenu la permission du gouvernement, sans être pour cela unis par aucun lien avec les autres citoyens; ils vivoient en France, & ils ne reconnoissoient pour juges, pas même dans leurs plus petites affaires, ni les évêques, ni le Parlement, ni le Roi; mais seulement le Général de leur ordre qui résidoit à Rome. Quel rapport tout cela a-t-il avec les F. M? Quelle différence n'y a-t-il pas entre les Jésuites & notre société? Notre Ordre est composé de person-

nes de toutes fortes d'états & professions, qui ont le caractère d'honnêtes gens, & qui sont bons citoyens & bons chrétiens. Ils ne cessent point d'être l'un & l'autre en entrant dans l'Ordre ; ils restent attachés comme auparavant au reste des citoyens par les liens de la société ; ils conservent leur état, leurs emplois, leurs charges & professions ; & nous les encourageons, les obligeons même de la manière la plus solennelle à remplir tous les devoirs qu'ils ont déjà contractés. Nous n'avons, nous n'exerçons aucune profession, aucun commerce, aucun art particuliers ; il est vrai que nous avons des usages & une constitution particulière dans nos Loges ; mais faut-il s'en étonner ? Est-il une seule société, de quelque nature qu'elle soit, qui puisse subsister sans réglemens & sans loix ; & ces réglemens & ces loix peuvent-ils subsister eux-mêmes, sans supérieurs qui tiennent la main à leur exécution. Mais quoique nous nous croyons obligés de remplir aussi hors

de la Loge les devoirs, qui nous sont dictés, par les loix de la vertu & de l'humanité, on n'a pourtant jamais vu de F. M. qui ait refusé de se soumettre à la juridiction de l'état. L'amitié & le respect auxquels nous sommes obligés les uns envers les autres nous accompagnent par-tout; mais hors de la Loge, toute différence & toute subordination disparoissent: & l'on n'a jamais vu un F.M. qui ait refusé de comparoître au tribunal d'un Magistrat légitime; ou qui ait pensé à appeller de son jugement au Maître de sa Loge, ou au Grand-Maître de l'Ordre; quelque puissant que fût ce Grand-Maître, fût-il même la première personne de l'état. Il y a quelques années que l'on soupçonna à Vienne, que nos frères machinoient dans leurs Loges des choses nuisibles & dangereuses à l'état, & y commettoient toutes sortes d'impiedades. On envoya un corps de soldats pour environner la Loge. Un frère qui n'étoit pas ce jour-là en Loge vint en donner avis aux F. M. un quart d'heure avant l'arrivée des

foldats. Quel parti prendront les F. M? s'ils eussent été des criminels condamnés d'avance par leur propre conscience, ils auroient pris sur le champ le parti de la fuite; & ils avoient encore le tems & les moyens de le faire; ou bien ils se feroient préparés à faire résistance: ils ne firent rien de tout cela; ils attendirent tranquillement les foldats qui ne furent pas peu étonnés de trouver dans la Loge l'Empereur François I. Tous les F. M. parmi lesquels il y avoit plusieurs Ministres d'état & plusieurs Officiers généraux, remirent leurs épées aux foldats, & témoignèrent par là le respect qu'ils portoient au Magistrat en qualité de citoyens & de sujets fidèles. Je pourrois rapporter plusieurs faits de cette nature qui se sont passés en France, en Angleterre, & dans les autres pays que j'ai parcourus; mais cet exemple doit suffire pour confondre nos ennemis; & d'ailleurs ce n'est pas la coutume des F. M. de faire parade de l'observation des devoirs qui sont d'une obligation aussi indispensable.

Mais vous avez des secrets dont le gouvernement ne peut avoir aucune connoissance. Sans doute nous avons des secrets que nous cachons avec soin à tous ceux qui ne sont pas de l'Ordre; mais s'ensuit-il de là que ces secrets soient dangereux pour l'état? Est-ce que les secrets des anciens n'étoient pas dans le même cas? Personne cependant ni à Athènes, ni à Rome ne fut inquiété à cause de ces secrets. Est-ce que la primitive Église n'avoit pas aussi ses secrets? Et quel soin ne prenoit-on pas pour en dérober la connoissance! Nous célébrons nos mystères, dit St. Jean Chrysostome, lorsque nos portes sont bien fermées, & que nous sommes bien éloignés de tous ceux qui n'y sont pas initiés (a). Nous ne voyons cependant pas qu'on ait jamais fait aux Chrétiens un crime d'état de ce silence sur leurs mystères. L'ordre monastique de St. Basyle dans l'Église grecque, est encore aujourd'hui dans le même cas.

(a) Homil. 23. in Matth. p. 236. & Homil. 24. p. 288. Edition de Francf.

La profession de ces moines est une cérémonie secrète à la quelle les prêtres qui ne sont pas de l'ordre, & à plus forte raison les laïques, ne peuvent pas être présens. Ils ont des secrets qui, selon les plus habiles ecclésiastiques séculiers de cette croyance, ne sont connus que deux seuls. Est-ce que l'état soupçonne, pour cela, que ces secrets puissent lui être préjudiciables? Ou bien seroit-ce que le caractère d'ecclésiastique les mettroit à l'abri de ce soupçon? Mais ne voit-on pas dans l'histoire une infinité d'exemples, de troubles civils qui ont été excités par des prêtres? Il n'y a donc que nos secrets qui puissent paroître dangereux à l'état, parce que nous sommes des citoyens paisibles, qui reconnoissons l'autorité des Magistrats, & qui nous y soumettons. Quelle contradiction singulière! D'anciennes coutumes ont conservé dans quelques communautés & quelques corps de métiers, des secrets pour les maîtres & pour les compagnons, qui ne sont connus que d'eux seuls,

sur lesquels ils gardent un silence inviolable, & qu'ils ne révéleroient pas quand on leur présenteroit la mort. Mais jamais les états n'ont tourmenté ces citoyens pour cette raison, jamais ils n'ont soupçonné de trahison des sujets qui remplissoient leurs devoirs avec fidélité. Peut-être pourroit-on avoir une raison apparente de former contre nous des soupçons défavantageux, si nous refusions l'entrée de notre société à ceux qui sont à la tête des gouvernemens & même des états. Mais cette objection tombe d'elle-même, puisque notre Ordre a le bonheur de posséder dans son sein non-seulement des Ministres d'état, mais même des Rois & des Princes souverains, qui sont parvenus à la connoissance parfaite de ses mystères, & qui ont donné des preuves convaincantes de l'opinion qu'ils en ont, en le comblant de faveurs & de bienfaits. Il est possible, comme je l'ai déjà remarqué, que l'on s'écarte volontairement du centre, ou bien qu'on s'en éloigne par quelque passion

particulière ; mais il est impossible , parmi nous , qu'on puisse rencontrer quelqu'obstacle extérieur qui empêche d'y parvenir. Si nos ennemis ne veulent pas se soumettre à l'initiation que n'ont pas dédaignée les Dieux de la terre ; s'ils rejettent cette voie pour s'assurer de l'innocence de notre Ordre , & chasser de leurs esprits les soupçons défavantageux qu'ils ont formés contre nous ; eh bien , qu'ils usent contre les F. M. de la puissance qu'ils ont entre les mains ! S'ils ne sont pas du nombre de ceux que les F. M. regardent comme l'horreur du genre humain , c'est-à-dire s'ils ne sont pas du nombre de ces inquisiteurs que la curiosité & la barbarie excitent à élever des *Auto da fé* affreux autour de l'innocence ; s'ils n'exigent pas que l'on contente leur curiosité en répondant à leurs questions sur le secret : qu'ils interrogent les F. M. qu'ils leur demandent : Votre société est-elle opposée à l'état ? Vous est-il permis de mal parler des Magistrats & de leur résister ? Avez-vous quelque chose dans vos usages ,
dans

dans vos obligations qui soit médiatement ou immédiatement opposé au Gouvernement ? Professez-vous une autre religion que la religion dominante de votre pays, que celle dans laquelle vous êtes nés ? Méprisez-vous la Divinité & le culte qu'on lui rend dans l'état dont vous êtes sujets ? Avez-vous dans votre Ordre quelques principes contraires aux bonnes mœurs ? Qu'ils leur demandent enfin tout ce qu'on peut demander pour l'éclaircissement de toutes ces questions ; & il n'est point de F. M. honnête homme, qui craigne d'avouer la vérité, de défendre, même au milieu des plus grands tourmens, un Ordre dont il connoît l'innocence, & qui ne fasse rougir ses ennemis.

Troisième objection.

La troisième objection qu'on fait aux F. M. regarde le serment qu'ils exigent d'un nouveau frère lors de sa réception dans l'Ordre. Nous avons une convention qui nous unit, & cette convention est une chose si sacrée

parmi nous , qu'il n'est pas encore venu dans l'idée d'un vrai F. M. de faire rien qui y soit contraire. Et c'est cette convention que nos adversaires appellent un serment si effroyable, qu'aucun Monarque ne pourroit l'exiger de ses sujets. *Vous faites un serment*, disent nos adversaires, *Et l'on nous dit que ce serment est effrayant. Personne n'a le droit d'exiger de vous un tel serment si ce n'est le Magistrat ou le Souverain. Il faut bien que votre secret renferme des choses criminelles Et punissables, puisque vous êtes obligés de vous assurer du silence par un serment si affreux ; de plus, vous le faites entre les mains de personnes qui n'ont le droit ni de l'exiger ni de le recevoir ; ce serment est donc nul, c'est un abus criminel du nom de Dieu, Et vous pouvez révéler tout, sans craindre de blesser votre conscience.*

Ce n'est pas par la force des expressions qu'un serment peut devenir effrayant. La Divinité que l'on invoque pour la punition du parjure est la seule chose qui puisse effrayer. Mais il est question ici de savoir si nous

avons le droit d'exiger ce serment sans y être autorisés par le Magistrat ; si le Magistrat est dans le cas de relever quelqu'un de ce serment ; & enfin si ce serment sert à cacher des actions criminelles & punissables.

Supposé que nos adversaires aient raison d'affirmer que personne n'a droit d'exiger un serment sans y être autorisé par le Magistrat : est-ce que toutes les promesses , toutes les conventions , que deux parties contractent ensemble sans nuire à personne , peuvent passer pour nulles , si ces deux parties ne se sont pas auparavant présentées devant le juge pour lui faire un détail exact de toutes les conditions de leur traité , & lui en demander la confirmation ? Si cela étoit ; aucune promesse , aucune convention mutuelle ne seroit sacrée. La confiance & la bonne foi disparoîtreient , & tous les jours les tribunaux seroient entourés d'une foule immense. Mais les loix elles-mêmes regardent une convention faite volontairement entre deux personnes , comme une chose si sacrée , qu'on

ne peut y manquer sans devenir coupable envers elles. La convention que nous formons entre nous n'est rien de plus, soit qu'on veuille l'appeller serment, contract, pacte &c. Mais quand elle consisteroit dans un serment aussi solennel que le prétendent nos adversaires; ce serment seroit-il donc un crime, parce qu'il ne seroit point fait en présence du Magistrat? En ce cas-là, quelle conduite criminelle n'auroient pas tenue les premiers Chrétiens, non seulement en tenant des assemblées contre l'ordre de l'Empereur; (v. Plin. Lett. 43. liv. 10.) mais encore en s'unissant par un serment! Car c'est là le seul sens que l'on peut donner au passage de Pline lorsqu'il dit: *Sacramento se obstringunt*, & l'on ne peut pas entendre ici par sacrement ce que l'Eglise entend aujourd'hui par ce mot. Cependant Pline (Liv. 10. epist. 97.) bien loin de les blâmer de cette conduite; trouve dans le serment solennel qui les unit ensemble un motif pour les tolérer; & il ne condamne leurs assemblées que parce que Trajan avoit

défendu en général toutes les assemblées par simple précaution politique. Nos adversaires ne pourront point nous objecter que c'étoit des Chrétiens ; car nous pouvons considérer ici l'Église simplement comme société, & dans ses rapports avec les états. Si l'union des Chrétiens considérée sous ce point de vue étoit un crime d'état ; si elle étoit nulle & illégitime parce qu'elle n'étoit pas autorisée par le Magistrat : il est certain qu'une telle conduite ne feroit pas honneur aux premiers Chrétiens dont la société auroit pu subsister sans cela. Mais si cette union étoit légitime ; pourquoi la nôtre ne le feroit-elle pas aussi ? Notre Ordre est établi non-seulement dans des états monarchiques , mais aussi dans des Républiques , & je crois qu'il n'y a aucun gouvernement, de quelque espèce qu'il puisse être, qui ait des raisons solides pour s'opposer à un serment qui ne touche à rien de ce qui l'intéresse. Mais ces sortes de sermens & de conventions remontent vers la plus haute antiquité. Qui est-ce qui ne connoît

pas ce que les anciens appelloient *jura-juranda hospitalitatis, familiae, generis, amicitiae & gladiatorum*, & une infinité d'autres sermens de cette espèce, qui étoient en usage chez les anciens & qui étoient regardés comme sacrés & inviolables, quoiqu'ils ne fussent pas confirmés par une autorité supérieure ? Celui qui regarde ces sortes de conventions, sermens, ou pactes, comme il voudra les appeller, comme une invention des souverains, a certainement des connoissances très-bornées, & il faut qu'il ne les ait pas étendues, jusqu'au moyen âge. Pour que les conventions soient légitimes, j'ajoute qu'elles ne doivent renfermer en elles rien de mauvais. Jusqu'ici il n'est encore rien parvenu à la connoissance de ceux qui sont hors de l'Ordre, de la promesse solennelle que nous faisons. Mais je vais en publier ici une partie après en avoir reçu la permission de mes supérieurs. Voici entr'autres choses ce que nous promettons : *D'être compatissans envers tous les hommes, & sur-tout envers*

*nos frères : d'être soumis avec respect, zèle & fidélité aux Magistrats & aux loix du pays où nous vivons; & de nous conduire en général comme il convient à un vrai F. M. &c. Que doit-on penser du secret des F. M. si les membres de cet Ordre s'engagent si solennellement à être fidèles à la religion & à l'état, & à remplir tous les devoirs que prescrivent la vertu & l'humanité ? N'est-ce pas là précisément ce que disoit Pline pour la justification & la défense des Chrétiens, lorsqu'il s'exprimoit ainsi : *Se sacramento non in scelus aliquod obstringere, sed ne furta, ne latrocinia, ne adulteria committerent, ne fidem fallerent, ne depositum appellati denegarent ?* Peut-on soupçonner après cela qu'il y ait parmi eux des secrets de trahison, de méchanceté & de dérèglements ; & qu'ils confient à leurs membres ces sortes de secrets ? Si cela étoit, s'il leur étoit permis, malgré leur promesse solennelle, de faire des actions de cette espèce ; ils donneroient par là, à ceux qui entrent dans*

leur Ordre, la permission de rompre le vœu du silence, dès qu'ils leur auroient une fois permis de violer des promesses aussi sacrées. Et que deviendrait alors le secret de l'Ordre ? N'y auroit-il pas déjà long-tems qu'il seroit dévoilé à tout le monde ? À quoi serviroient toutes les promesses que chaque membre fait de remplir tant de devoirs essentiels ? Il auroit été plus utile de n'exiger d'eux que la seule promesse du silence. Mais il n'est aucune convention, aucuns sermens, fussent-ils mille fois plus grands & plus solennels que les nôtres, qui soient capables de cacher le mal. Il est donc clair que les secrets de l'Ordre ne peuvent renfermer ni vices ni crimes ? Si cela est, & que les deux parties qui s'unissent ainsi soient toutes deux libres, la promesse des F. M. ne peut être que juste & valable.

Mais quelqu'un a-t-il le pouvoir de relever de cette promesse ? Il n'y a point d'honnête homme qui puisse désirer que quelqu'un lui permette de manquer à sa parole, dès

qu'il l'a une fois donnée. Nous ne regardons notre promesse que comme une espèce de profession, comme des vœux solennels qui nous obligent à des devoirs permanens. Nous ressemblons en cela aux autres ordres séculiers & réguliers qui sont toujours obligés de remplir les promesses qu'ils ont faites. Il y a certains cas où celui qui a imposé un devoir à un autre, peut aussi l'en dispenser ; mais dans notre Ordre il n'en est pas ainsi ; soit à cause de la connexion de plusieurs devoirs, soit aussi parce que celui avec qui l'on s'engage est engagé de la même manière. Je suppose qu'une puissance catholique relevât un F. M. de ses vœux, & *qu'il fût possible* qu'il découvre tout le secret ; est-ce que l'état croiroit avoir un sujet fidelle dans un homme à qui on auroit une fois persuadé qu'une promesse solennelle n'est qu'une bagatelle ? Peut-être qu'un prêtre féditieux le releveroit du serment de fidélité qu'il a fait à l'état, & qu'il n'auroit pas honte de trahir

même celui, qui lui auroit enseigné à être parjure, pour parvenir à la connoissance de son secret.

Quatrième objection.

L'on nous objecte encore que *l'Ordre des F. M. est inutile, & qu'il ne sert de rien à l'état.* Et l'on conclut de là qu'il doit être persécuté & détruit par les Magistrats. La conclusion est bien tirée, mais celui qui veut juger de l'utilité & des avantages d'une chose, doit nécessairement avoir une connoissance suffisante de cette chose. S'il falloit rejeter comme inutile toutes les choses dont tous les hommes ne pénètrent pas l'utilité; il resteroit bien peu de chose sur la terre. Les sourds rejetteroient la musique, les aveugles les couleurs, & toutes leurs beautés éclatantes, parce qu'ils ne peuvent pas profiter des avantages que ces choses procurent aux autres hommes. Nous ne sommes pas assez injustes envers notre prochain, pour envier aux autres la possession de plusieurs

choses, parce que nous ne connoissons ni l'usage qu'ils en font ni celui que nous en pourrions faire. Les F. M. ne pourroient-ils pas espérer qu'on ne fera pas plus injuste à leur égard ? Mais non, il n'y a qu'envers eux qu'on veut l'être, & cela par la seule raison qu'ils gardent un si grand silence sur tout ce qui concerne leur société, qu'ils n'ont pas même encore voulu dire de quelle utilité est leur secret. Si nous disons à ceux qui sont hors de nous, les avantages que l'Ordre procure à ses membres qui sont aussi membres de la République ; si nous faisons voir ce que leur procure la perfection du secret, outre la tranquillité & le contentement intérieur dont ils jouissent : sera-t-on content ? Non ; si nous faisons des bonnes actions, on ne nous en tient aucun compte, & on nous regarde comme des hypocrites. Excepté l'Angleterre, je ne connois qu'un seul pays où le peuple nous rende quelque justice. Lorsque nos frères commencèrent à s'établir en Suède ; ils eurent d'abord à surmonter

un grand nombre d'obstacles qui leur étoient suscités par les soupçons du peuple : mais enfin ils en vinrent à bout. Ils fondèrent l'hôpital des enfans trouvés un des plus beaux & des plus considérables établissemens du pays , qui sert aussi de ressource aux orphelins qui ne peuvent pas encore gagner leur vie. On leur permit de quêter même dans les Églises , & les plus grands seigneurs du royaume ne rougirent point de paroître en public avec leurs tabliers , & de ramasser les aumônes pour le soulagement des malheureux. Que pensa alors le peuple ? Il devint plus doux , il approuva la fondation & les bonnes œuvres de nos frères , sans s'embarasser davantage de pénétrer un secret qui devenoit si utile à la République. Eh bien, diront nos adversaires, dans les endroits où les F. M. font de telles œuvres , on doit les tolérer à cause du bien qu'ils font : mais pourquoi ne témoignent-ils pas partout autant de zèle pour le bien des états ? La contrainte dans laquelle ils sont obligés

de vivre , en est la seule cause. S'ils avoient plus de liberté , on les verroit remplir tous leurs devoirs avec bien plus de zèle , & faire à leur prochain tout le bien qui dépendroit d'eux. Que nos ennemis cessent de nous calomnier , de nous décrier ; qu'ils cessent de regarder le bien que nous faisons comme un voile sous lequel nous cachons notre méchanceté ; & ils deviendront certainement eux-mêmes les premiers objets du bien que les F. M. répandront sur la terre par l'exercice entier & libre de tous leurs devoirs ! On ose encore nous faire cette objection ridicule ; qu'il y a long-tems que les F. M. travaillent , & que le monde n'a point encore vu leur ouvrage. Pourquoi Damon est-il si nonchalant , si paresseux ? Il ne fait rien , il ne se trouve plus aux assemblées de ses concitoyens ; nous ne savons quelle peut en être la cause ; c'est un membre inutile à l'état , il faut l'en retrancher. — Mais on a lié à Damon les mains & les pieds ; comment peut-il travailler ? Comment peut-il

se faire connoître au peuple ? S'il risque de loin un seul pas pour s'en approcher, on l'injurie, on le repousse. Voilà ce qui retient les F. M. Un vrai F. M. connoît l'utilité de l'Ordre, & l'avantage qu'il pourroit procurer à ses concitoyens ; si l'on ne s'opposoit pas à ce que chaque F. M. remplisse les obligations & les devoirs qu'il est obligé de remplir. Je vais rapporter à ce sujet une chose plaisante, qui s'est passée il y a quelques années à V. ville d'Allemagne dans la Basse-Saxe. Quelques-uns de nos frères y avoient établi une Loge ; ils osèrent penser à faire quelque bien à leur prochain ; ils entretenoient un certain nombre de pauvres enfans de l'un & de l'autre sexe, & les faisoient instruire dans une école. Toutes les fois que le maître d'école recevoit son argent, il étoit obligé de rendre compte à un des frères choisi pour cela, de l'application & des progrès de chaque écolier, & l'on donnoit des prix à ceux qui avoient été les plus diligens & les plus sages. Mais

le nombre de ces enfans diminua bientôt. Un d'eux qu'on avoit traité auparavant avec trop de dureté, plus sensible à l'honneur de remporter des prix qu'aux châtimens qu'il avoit éprouvés; changea tout-à-coup de conduite, fit des progrès rapides, & surpassa bientôt tous ses camarades. Les parens commencèrent à en concevoir un mauvais soupçon, & ils crurent que les progrès rapides de leur enfant ne pouvoient être que l'effet de quelque charme ou de quelque sortilège. Quelque tems après, un autre enfant mourut subitement; & bientôt on entendit dire, que les F. M. se chargeoient ainsi de jeunes enfans, parce qu'ils étoient obligés, dans chacune de leurs fêtes, d'en donner un au diable; & que celui qui venoit de mourir étoit leur première victime. Le peuple riche & le peuple savant ne pensoit guère mieux que le peuple pauvre & ignorant, & à peine resta-t-il quelqu'enfant à qui les F. M. pussent faire du bien. Voilà à peu près ce qui nous arrive dans plusieurs

autres circonstances semblables. Supposé même que les F. M. n'eussent jamais pensé à donner des marques extérieures & visibles de l'utilité de leur société ; pourroit-on pour cela les regarder comme des gens inutiles & blâmables ; si leur unique but étoit de joindre par les liens de l'amitié des hommes qui, sans cela, n'auroient les uns pour les autres que de la froideur & de l'indifférence ? Mais quand même les F. M. n'auroient jamais fait aucun bien aux états, ni à l'humanité ; il ne s'en suivroit pas de là, qu'ils n'ont ni but, ni règles, ni fondement raisonnable ; car aucun homme sensé n'agit sans toutes ces choses, & il faudroit supposer qu'il se feroit une étrange métamorphose dans l'esprit des personnes raisonnables qui entreroient dans notre société. Que nos adversaires observent donc à notre égard toutes les règles de la raison & de la justice, & ils porteront certainement de l'Ordre un jugement plus favorable !

Visu carentem magna pars veri latet (a).

(a) Seneca Oedip. 295.

Cinquiè-

Cinquième objection.

Nos adverfaires nous difent encore : *Il ne vous eft pas permis de vous établir dans un état , fans en avoir obtenu auparavant la permiffion du gouvernement ; fans cette permiffion vos afemblées deviennent fufpectes , illégitimes , & contraires aux loix.* Nous ne pouvons pas difputer aux Souverains le droit d'établir des fociétés dans leurs états ; mais nos adverfaires ont toujours une fauffe idée de notre fociété, fi, par la feule raifon que nous nous appellons F. M. ils nous retranchent de toutes les autres fociétés politiques & civiles. Si une fociété nouvelle, dont les membres n'auroient rien de commun avec les citoyens, prétendoit s'établir dans une ville ; il faudroit fans doute qu'elle fût autorifée par le Souverain. Mais nous autres, nous fommes déjà membres de l'état , nous fommes citoyens , nous fommes attachés à la république par une infinité de liens divers ; en entrant dans l'Ordre des F. M. nous ne

renonçons pas à ces liens. Peut-on nous regarder comme un nouveau peuple, comme un peuple étranger ? Et un état n'agiroit-il pas contre ses propres intérêts, s'il vouloit retrancher du corps de la république, une si grande quantité de membres honnêtes & utiles, par la seule raison qu'ils sont aussi membres d'une société, qui ne leur a jamais donné aucune raison fondée de soupçon ni de plainte ? l'Angleterre, pays où le peuple jouit d'une liberté extraordinaire dont il n'use pas toujours avec modération, l'Angleterre est pleine de sociétés de cette espèce ; & jamais elles n'ont causé la moindre inquiétude au Roi ou au Parlement ; jamais on n'a exigé qu'elles demandassent des permissions ou des confirmations, & on ne les a point persécutées pour ne l'avoir pas fait. C'est ainsi qu'ont commencé la plupart des ordres, & si je voulois écrire l'histoire de tous ceux qui existent dans le monde ; j'en pourrois rapporter un grand nombre qui se sont établis sans être autorisés par les

gouvernemens. Si notre Ordre ne jouit pas de l'honneur d'avoir été fondé par un monarque ; je pourrois du moins apporter des raisons qui ne donneroient guères moins d'éclat à sa fondation ; & qui pourroient lui donner les signes les plus brillans & les plus solides d'authenticité aux yeux des personnes sensées : mais il faudroit pour cela qu'il me fût permis de quitter le tablier, & de révéler au public les mystères de notre fondation & de notre constitution. Il s'agiroit maintenant de savoir si le jugement favorable que les Souverains, les Ministres & les autres personnes d'état portent de notre Ordre, le rend aussi valide que s'il eut été établi & fondé par ces mêmes personnes, ou qu'elles l'eussent permis, & déclaré utile & légitime ? Personne ne peut nier que la chose ne soit ainsi ; car on ne sauroit soupçonner, sans crime, que des Souverains, des Ministres & d'autres personnes d'état qui sont attachées à des républiques, & obligées de veiller à leur bien, approuvent des

choses qui pourroient nuire à ces républiques, ou qui cacheroient des crimes, sous les apparences trompeuses d'une foule de vaines pratiques. Il faut donc que nos adversaires disent que tous les Souverains & les Ministres qui, dans les différens tems, ont porté un jugement favorable de notre Ordre, il faut qu'ils disent que tous ces Souverains ces Princes & ces Ministres, que Dieu a préposés au gouvernement des états ; n'étoient que des méchans, des traitres, des Souverains & des Ministres infidèles : ou bien ils seront forcés d'avouer que l'approbation de ces personnes est une confirmation suffisante de notre Ordre. Nous avons eu parmi nous plusieurs rois d'Écosse & d'Angleterre depuis le tems d'Édouard II. & ces rois ont été initiés à tous nos secrets. Charles XI. Roi de Suède a donné à la Loge de Gothenbourg des privilèges particuliers & considérables, qui sont connus de tout le monde, & dont les F. M. ont toujours joui jusqu'à présent. Nous avons eu plusieurs princes

des Maisons d'Orléans, de Condé, de Conti & plusieurs autres princes du sang qui sont connus pour avoir bien servi la France, & qui ont pourtant été initiés dans nos mystères. L'Empereur François I. & plusieurs autres princes de l'Empire encore vivans ont été reçus parmi nous ; & des personnes mêmes, qu'on soupçonneroit le moins d'avoir eu de l'inclination pour la Maçonnerie, se sont fait recevoir dans l'Ordre, & lui ont donné ensuite leur approbation. Je veux parler ici du feu Pape Benoît XIV. Plusieurs Prélats, parmi lesquels se trouvoient les Cardinaux Quirini & Albani, exposèrent à ce Pontife le danger de tolérer les F. M., & sollicitèrent une défense de tenir les assemblées de cet Ordre. Le Lord Sakville qui étoit alors à Rome avec le Prétendant, fut appelé avec quelques autres F. M., & après un long entretien, le Pape prit la résolution de se convaincre par lui-même de la vérité. C'est dans son palais, & pendant la nuit, qu'il fut initié à nos mystères, & depuis ce

tems-là il n'a cessé de protéger & de défendre l'Ordre de toutes les manières possibles. Si ce même Pape confirma dans la suite, dans un consistoire, l'édit que le Pape Innocent avoit déjà fait contre nos frères ; il ne le fit uniquement que par politique , & dans la vue de ne pas déplaire aux Cardinaux : mais il ne voulut jamais consentir que l'on fît le moindre mal aux F. M. ni dans Rome, ni dans le reste de l'Italie ; quoique la superstition qui règne parmi le Clergé de cette nation, force souvent les Souverains à prendre beaucoup plus de précautions dans des affaires de cette nature, qu'on n'en prend ordinairement dans tous les autres pays policés. Il n'y a encore que quelques années, que le nonce du Pape à Vienne étant consulté sur les F. M ; en porta un témoignage si avantageux ; qu'on rendit la liberté à nos frères.

Quelle confirmation plus authentique peut-on nous demander ? Est-ce que l'approbation expresse des princes n'a pas assez de

force parce qu'elle n'est pas écrite dans des diplomes de papier ou de parchemin ? Si la chose étoit ainsi, que devraient penser tous ceux dont le bien-être & l'existence dépendent uniquement de la parole des princes ? Nous avons assez prouvé que les personnes sacrées des Souverains, des Princes & des Ministres ont approuvé notre Ordre, après avoir été initiés dans ses mystères : ces exemples devraient engager les autres états à recevoir les F. M ; & à les protéger contre les artifices & les calomnies de ceux qui, sous une probité & une honnêteté apparentes, passent les bornes des devoirs, que l'humanité a consacrées, & employent contre nous les soupçons & la calomnie.

Sixième objection.

Mais peut-être que vos secrets & vos conventions sont de telle nature, qu'il vous seroit impossible de nuire à l'Ordre, quand même vous le voudriez ; & par là il devient encore plus dangereux, parcequ'il met des

bornes à la liberté de l'homme ; & que vous forcéz à se faire, ceux mêmes qui voudroient découvrir quelque chose par principe de conscience. Il n'est point d'objection, quelque légère qu'elle puisse être, à la quelle on puisse répondre tant de choses qu'à celle-ci. D'un côté, nos adversaires prétendent avoir une connoissance entière de nos secrets : tantôt c'est une maîtresse séduisante qui a su tirer le secret de son amant ; tantôt c'est un honnête homme que l'horreur que lui ont inspiré les F. M. a engagé à tout découvrir ; un autre par délicatesse de conscience, s'est cru obligé de découvrir le secret à son confesseur, & le confesseur plus consciencieux encore que son pénitent, a confié à un autre une partie de ce secret ; d'autres encore ont avoué tout à la justice dans leurs interrogatoires. Par conséquent on fait tout le secret. Un Juif qui vouloit se faire recevoir a dit, que c'étoit un tas de sottises qui ne rapportoient aucun profit, & qui cou- toient même de l'argent ; un abbé crie que

ce secret est suspect & dangereux ; un Marquis veut r'avoir son argent & appelle la Loge la fête des foux. Par conséquent on fait tout le secret. Et cependant, d'un autre côté, on veut que notre secret soit de nature à ne pouvoir être découvert ; on ne croit point qu'il ait été révélé. Nos adversaires veulent-ils nous faire passer pour suspects & dangereux, ils nous reprochent notre impénétrabilité, & le secret inviolable sous lequel nous cachons nos mystères au reste du monde : veulent-ils jeter sur nous du ridicule, & nous faire passer pour les foux de l'univers ; alors nos secrets sont découverts, nous sommes trahis ; & ils ne manquent pas d'un tas de contes plaisans, pour appuyer ce qu'ils avancent. Est-il possible que des gens impartiaux, que des hommes, qui d'ailleurs aiment la probité & la justice, puissent donner dans de telles injustices, & dans des contradictions aussi évidentes ? Il en est de même de nos conventions, & quoique cette objection paroisse de quelque poids,

elle est pourtant remplie de toutes ces contradictions. Les F. M. assurent que leurs conventions les obligent tous ; nos adversaires en doutent ; ils croient que les conventions qui obligent parmi nous les Souverains, ne sont pas aussi étendues que celles qui obligent les sujets. Eh bien ! nous leur passons cela. Mais si les Princes ne connoissent notre Ordre que dans ses parties les moins essentielles, s'ils n'en connoissent que ce qui est inutile & qui n'apporte aucun avantage à la société ; qui les empêche de le détruire ? Qui les empêche de chasser de leurs états tous ces bouffons, si nous le sommes en effet, comme quelques-uns le prétendent ? Qui les empêche de punir des criminels qui, non contents de rester dans un état, ne rougissent pas de chercher à s'approcher du trône ? Il y auroit bien toujours quelque chose qui feroit connoître l'Ordre dans ce qu'on communiqueroit aux Souverains en les recevant.

Nos adversaires changent de batterie, & ils disent : Les Souverains regardent les conventions des F. M. comme illégitimes ; mais ils s'y soumettent de la même manière qu'ils le voyent faire à leurs sujets. Quoi ? si les Souverains étoient convaincus que notre Ordre est réellement aussi défectueux, aussi criminel, aussi blâmable, aussi inutile qu'on le prétend ; ne feroient-ils pas autorisés, ne feroient-ils pas même obligés en toute justice , d'employer la puissance du Magistrat pour abolir ces conventions quelques solennelles qu'elles puissent être, pour punir les coupables, & retrancher de la société ces foux qui ne lui font d'aucune utilité ? Car nos adversaires prétendent que les Souverains ont le droit de relever de toutes ces espèces de conventions ou sermens, quelques solennels qu'ils puissent être. Or peuvent-ils citer un seul état où cela soit arrivé ? Comme les raisons de nos adversaires tournent contre eux-mêmes ! ils nous découvrent toute leur foiblesse, & nous four-

niſſent des armes pour nous défendre. Je dirai plus bas quelque choſe de plus particulier ſur la nature de notre ſecret & de nos conventions; & l'on verra ſe développer peu à peu la futilité de toutes les objections qu'on pourroit nous faire.

Septième objection.

Afin de rasſembler tout d'un coup tout ce qu'on s'efforce de nous oppoſer, je vais rapporter encore une objection qui paroît importante à pluſieurs perſonnes qui ne nous connoiſſent pas aſſez; mais qui n'a réellement d'autre fondement que l'envie de blâmer les autres, & le plaifir barbare de les rendre ſuſpects. *Vous êtes, diſent nos adverſaires, une aſſemblée de gens de toutes ſortes d'états, religions, âges, nations, profeſſions &c. un mélange aſſi extraordinaire eſt contraire aux loix de ſéparation que Dieu & la nature ont établies entre les hommes, & il ne peut ſubſiſter que par une indifférence criminelle ſur toutes les religions. Votre ſociété eſt d'autant*

plus dangereuse qu'elle s'étend par toute la terre. On a eu l'art de rassembler dans cette objection, tout ce que la haine de nos concitoyens, la sainte colère des prêtres, & les soupçons des gouvernemens ont pu produire contre nous. Mais plus nos adversaires rassemblent leurs forces, plus nous sommes disposés à leur pardonner; ils nous fournissent de plus en plus les moyens de faire éclater notre innocence. La vérité ne manque jamais d'armes pour se défendre & pour faire rougir ses adversaires; elle conserve toujours l'approbation & la protection de ceux dont le cœur est consacré à la justice; & les armes de ses ennemis ne peuvent jamais les lui faire perdre, fussent-elles aussi dangereuses que la peste, aussi effroyables que l'enfer. De même aussi plus on attaquera les F. M. plus on les mettra dans le cas de s'acquérir l'approbation de tous les hommes.

*Mille hominum species & rerum discolor usus;
Velle suum cuique est, nec voto vivitur uno.*



Je suppose que les F. M. vivent dans un état, où la liberté entière de religion soit établie; qu'arriveroit-il s'ils ne souffroient que des Réformés parmi eux? On les regarderoit bientôt comme une secte particulière, qui n'admet dans son sein que les seuls Réformés, parce qu'apparemment elle a les mêmes sentimens qu'eux sur la religion; &, à la vérité, les Catholiques & les Luthériens seroient fondés à former ce soupçon contre eux. Ils ne pourroient pas plus échapper aux soupçons & à la persécution des ecclésiastiques, s'ils vivoient dans un état où il y eut une religion dominante, & où ils ne recevraient que ceux de cette religion. L'état civil & ecclésiastique les accuseroit d'être une hérésie particulière qui cherche à s'étendre secrètement au milieu de la religion dominante . . . Mais est-il rien de plus conforme à la nature de l'homme que la tolérance & l'union? Nous haïssons, nous regardons comme des inhumains ceux qui, au mépris de l'amour & de l'union

que Dieu à recommandés aux hommes, ne veulent avoir de société qu'avec ceux qui ont les mêmes sentimens qu'eux, & cependant nous faisons un crime aux F. M. d'exercer ce devoir général. Quel parti faut-il donc que nous prenions? Nous avons pris celui qui est le plus conforme aux loix de Dieu & de la nature; nous recevons parmi nous tous les Chrétiens, (car les Juifs, les Payens & les Turcs ne peuvent point être reçus dans notre société; & ce seroit en vain qu'on nous diroit que quelques prétendus F. M. ont reçu des Juifs parmi eux.) nous avons pour eux une tendresse fraternelle, sans nous laisser aveugler par un faux zèle, & sans nous inquiéter s'ils ont ou non quelques sentimens particuliers. Nous ne nous mêlons point de faire des prosélytes, nous laissons ce soin aux prêtres; & nous respectons trop tous leurs droits, pour oser entreprendre d'y donner la moindre atteinte. La conversion & la conviction sont des œuvres de Dieu: à quoi nous serviroit-il à

nous autres foibles mortels d'user de violence contre les ames ? Être homme, est chez nous une raison suffisante pour mériter de notre part de l'humanité, de l'amour fraternel & de la tolérance. Celui qui nous condamne parce que nous pensons ainsi, est bien éloigné du chemin de la vertu, de la nature, & des loix que Dieu a données aux hommes.

Oui, notre Ordre est composé de gens de toutes sortes d'états, nations, âges, professions &c ; mais loin que cela puisse tourner à son desavantage, il en tire au contraire des armes pour se défendre contre ceux qui lui en font un crime. Si tous ses membres étoient des gens de la première distinction, des gens qui entraissent dans les conseils secrets des princes ; qu'est-ce que diroit le peuple ? Il nous accuseroit de vanité & d'orgueil. On feroit même plus : on nous regarderoit comme des gens qui se glissent dans les cours, qui attirent les Ministres, pour pénétrer les secrets des états, former contre
les

les Souverains des cabales dangereuses, & même détruire les états de fond en comble. Si notre Ordre n'étoit composé que des militaires les plus distingués ; les soupçons violens naîtroient en foule ; l'on nous reprocheroit bientôt, avec quelque apparence de fondement, qu'une société qui n'est composée que de militaires & de gens versés dans l'art de la guerre, est dangereuse aux états. Si nous ne recevions que des bourgeois de considération ; on ne laisseroit pas de nous soupçonner encore : car quelle pourroit être la raison qui nous empêcheroit de recevoir des Ministres & des gens d'état, si nous n'avions pas dessein d'exciter des émeutes populaires ? Si les seuls ecclésiastiques pouvoient y être admis, nous deviendrions suspects à l'état ; car quel est le mal que des prêtres méchans n'ayent pas produit parmi les hommes, eux qui enchaînent les peuples par les liens de l'éloquence & souvent par ceux de la superstition ? Enfin si nous ne recevions que des gens du bas

peuple, on nous regarderoit bientôt comme une populace inutile, comme une assemblée méprisable & dangereuse. Tels sont les jugemens des hommes, lorsqu'ils ne sont pas dirigés par la raison & la justice. En ne recevant parmi nous que des vieillards, on nous regarderoit non-seulement comme une société de gens chagrins & mélancoliques, mais encore on craindroit que nous ne profitassions des lumières que donne l'expérience, pour nuire aux états; peut-être même nous prendroit-on pour une société de vieillards affoiblis par l'âge & retombés en enfance. On ne nous traiteroit pas mieux si nous n'avions que des jeunes gens; on diroit que nous nous abandonnons à toutes sortes d'excès, & que nous prenons toutes sortes de voies illégitimes pour satisfaire nos passions déréglées. Si nos frères étoient tous des Républicains; les monarchies craindroient que nous ne cherchassions à leur opposer un gouvernement populaire: & s'ils étoient tous attachés à des Monarchies, les

Républiques auroient une crainte de même nature. Si nous recevions le beau sexe dans nos Loges ; cette familiarité paroîtroit un crime ; nous l'en éloignons ; & l'on nous regarde, par cette raison, comme des monstres qu'il faut détruire de dessus la terre par le fer & le feu. Si notre société, assemblée dans un état particulier, étoit séparée de la société des autres citoyens ; on diroit alors que nous formons un état dans l'état, l'on nous regarderoit comme des gens dangereux, nuisibles aux Républiques & nos adversaires remueroient ciel & terre pour nous faire détruire. Nous vivons dispersés, & nos assemblées sont si peu nombreuses, que le plus petit état pourroit nous détruire entièrement avec une poignée de gens armés, si la Providence divine ne veilloit continuellement sur nous, si elle ne protégeoit nos secrets, & si elle ne nous arrachoit des mains de nos ennemis : & l'on nous compare cependant à une bande de voleurs de grands chemins qui, liés par

leurs crimes, peuvent se rassembler de tous les coins du monde, par le moyen d'un seul signe ; & devenir dangereux aux états. Mais quand est-ce que la constitution des états a été changée par des F. M ? Avons-nous donné des preuves de notre trahison ? Avons-nous jamais trempé nos mains dans le sang de nos maîtres ? Un ecclésiastique F. M. a-t-il jamais donné occasion de soupçonner qu'il vouloit faire la moindre innovation ? Je m'attriste, quand je pense que des personnes qui ne sont pas de notre société ; & qui ont du bon sens, des lumières, de la probité, de la religion, de la vertu ; ayent pu se laisser aveugler par l'esprit de parti, ayent pu s'abaisser jusqu'à vouloir rendre suspects, blâmer & condamner, sans raison solide, des gens qu'ils auroient dû protéger, défendre, aimer, tolérer ; parcequ'ils sont hommes, leur concitoyens, dirai-je même, parcequ'ils sont Chrétiens. On voit assez clairement parcequ'ils sont que notre Ordre est le seul qui effuie

un jugement de cette nature. Notre nom seul est un objet de scandale ; & le plus honnête homme, s'il est F. M. est criminel aux yeux de ceux qui ne le sont pas.

Telles sont les plus fortes objections que l'on fait contre notre Ordre. Un F. M. raisonnable les souffre avec tranquillité & sang froid : s'il y répond, il le fait avec douceur & modestie : si on le tourmente, il montre de la patience & de la fermeté : si on le calomnie, si on le persécute ; il est assez généreux pour pardonner à ses ennemis, quoique son cœur ne soit pourtant pas insensible à l'injustice. La vérité, l'innocence & la conviction sont de son côté ; le témoignage intérieur de sa conscience suffit à sa satisfaction. Que dirai-je de plus ? Notre plus grand secret est toujours au dedans & autour de nous. Celui qui est dans le cas de s'en éloigner, ne possède pas encore les premiers principes qui peuvent le faire parvenir à la perfection.

Reproches que l'on peut faire aux F. M.

Je passe à présent à un autre point, c'est-à-dire aux reproches que l'on peut faire à quelques-uns de nos frères. Quelqu'envie que j'eusse de cacher ces reproches désagréables sous la nuit profonde du silence ; je ne puis m'empêcher de les rapporter. La sincérité m'oblige de ne rien cacher, & c'est le principal caractère de l'impartialité, de dire la vérité, même lorsqu'elle n'est pas agréable pour celui qui la dit : quoique la vérité, cette fille du ciel dût toujours être agréable à tout le monde.

Il n'est que trop vrai qu'il se trouve des hommes parmi ceux qui se disent nos frères, qui méritent tous les reproches que leur font nos adversaires. Il y a parmi nous des hommes qui font la honte de l'humanité, & par conséquent celle de l'Ordre. Qu'il y en a peu qui pensent, que celui qui entre dans un Ordre renonce en quelque chose

à la liberté qu'il avoit avant que d'y entrer ; qu'il se soumet à des loix , à des devoirs qu'il doit avoir continuellement devant les yeux pendant le reste de sa vie ! Il semble que le son du mot de F. M. fasse plus d'impression sur leur cœur, que les devoirs & les exemples qu'on leur prescrit, comme la seule & unique voie qui puisse les conduire à la sublimité de nos connoissances, & à la perfection de nos secrets. Combien n'y en a-t-il pas parmi nous qui se livrent sans honte à toutes sortes d'excès ! Combien n'y en a-t-il pas qui ont des sentimens erronés & inconsiderés sur la Divinité & sur la religion de J. C. , & qui même osent s'élever témérairement contre cette religion sainte ! Je puis assurer ici avec vérité, qu'à nos yeux, & à ceux de tout bon F. M ; il n'y a point sur la terre de monstre plus affreux, que celui qui viole les devoirs & les obligations que la nature & la société lui ont prescrits, que notre Ordre lui a fait promettre d'observer, & que la plus sainte

de toutes les religions lui commande. Mais ceux qui croient qu'il leur fuffit de garder exactement le silence que nous leur avons prefcrit, ne font plus F. M; car les autres devoirs auxquels nous les avons obligés en même tems font fi étroitement liés avec le vœu du silence, qu'ils ne peuvent en être feparés. J'ai toujours admiré à ce fujet la main de la providence divine fur notre Ordre, de ce qu'elle n'a pas permis que des gens auffi méchans & auffi traîtres, n'ayent jamais dévoilé nos fecrets aux étrangers. Car celui qui eft affez inconfidéré pour manquer à un de fes devoirs; peut aifément être foupçonné de ne pas croire que les autres foient plus facrés. Les abus qui règnent parmi un grand nombre de F. M. ne font pas moins répréhenfibles, & donnent aux étrangers une ample matière à toutes fortes de reproches & d'accufations. Les fomme que l'on exige d'eux lorsqu'on les reçoit dans certaines Loges mal gouvernées, leur font croire avec raifon qu'ils ont acheté le fecret

pour de l'argent. De là viennent un grand nombre d'abus tout-à-fait contraires aux principes de l'Ordre. Je suppose qu'il soit permis d'exiger quelque argent de ceux que l'on reçoit, ce seroit certainement pour d'autres usages que ceux auxquels l'appliquent la plupart des F.M. il semble que ce métal séduisant serve encore une fois à notre punition.

Combien n'est pas criminel & répréhensible, l'orgueil & le mépris que tant de F. M. témoignent à ceux qui ne sont pas initiés dans l'Ordre, ou qui ne s'en déclarent pas les partisans ! Certainement ce n'est pas là le caractère des vrais F. M. Ils se vantent d'être dans la lumière, (car c'est, là l'expression dont plusieurs se servent) & ils prouvent qu'ils marchent encore dans des ténèbres si épaisses, qu'elles ne leur permettent pas de jeter un seul regard, ni dans le passé, ni dans l'avenir. L'on pourroit leur faire encore un grand nombre de reproches de cette espèce, qui leur attirent avec raison le blâme & le mépris. C'est avec un cœur

vraiment navré que j'écris toutes ces choses, & je fais les vœux les plus sincères & les plus fraternels, pour que nos frères vivent tous d'une manière conforme aux devoirs & aux obligations, qui leur sont prescrits; & qu'ils puissent éloigner d'eux tout ce qui donne occasion à ces reproches amers. Tant qu'il y aura parmi nous des gens qui mériteront ces reproches, nous ne pourrons pas exiger de tout le monde entier un jugement favorable, que nous demandons au monde pris en général.

J'avoue de bonne foi que tous ces reproches sont fondés; & je me croirois coupable si je cherchois à défendre ou à excuser les vicieux, parce qu'ils sont membres de l'Ordre. Mais malgré cela le jugement de nos adversaires va trop loin, si, de ce que quelques-uns, je dirai même une grande partie des membres de l'Ordre se conduisent d'une manière blâmable & répréhensible; ils en concluent que leurs vices & leurs dérèglemens prennent leur source dans la

constitution intérieure de l'Ordre, & sont une suite de ses loix & de ses usages. On ne peut pas attribuer à un corps entier les fautes de ses membres, & quand on ne risqueroit, en agissant ainsi, que de confondre l'innocent avec le coupable; ce seroit toujours agir contre la justice & l'équité. Il n'y a point de société, quelque parfaite qu'elle soit, qui n'ait point de membres corrompus. La plus sainte de toutes les sociétés, celle dont Dieu lui-même a posé les fondemens, dont les loix sont les plus sacrées, & qui, outre cela, propose des récompenses infinies, aux bons, & des punitions effrayantes aux méchants, le Christianisme, ne peut pas se flatter de cet avantage. Les vices règnent dans tous les états, ils ne rougissent pas de s'asseoir sur le tribunal du juge, & de profaner le sanctuaire où le prêtre est assis; quoique le juge & le prêtre les condamnent publiquement. Je déplairois sans doute à un grand nombre de mes lecteurs, si je voulois m'étendre davantage

sur cet article. Tirons le voile sur ces vérités désagréables, & revenons aux F. M. Je crois que nos adversaires nous accorderont volontiers une justice, qu'ils ont tant de droit d'exiger de nous. Tant que nous ne serons pas persuadés & convaincus de la manière la plus forte & la plus incontestable, que les vices & les dérèglemens de quelques membres d'une société quelconque, ne dérivent pas de la constitution intérieure & fondamentale de cette société; tant que nous croirons qu'une société peut être bonne quoique nous n'ayons pas une connoissance suffisante de sa constitution intérieure; il sera toujours conforme à l'humanité, à la raison & à la justice de juger ainsi: *Les F. M. disent que leur Ordre consiste dans des choses grandes, utiles & conformes à la vertu; cela peut être: je n'en suis pas assez instruit. Jean, Jacques, Pierre, Paul &c. doivent être F. M. Mais ils sont dérégles; ils trahissent la religion & la vertu; ils pourroient bien ne pas être F. M. J'en douterois moi-même.*

quand même je les verrois aller à la Loge ; ou bien je les regarderois eux, & tous ceux qui leur ressembtent ; comme des membres gâtés de cette société. Si nos adversaires concluent autrement ; leur jugement est trop précipité ; & ils tombent dans le défaut contraire à cet axiome de Logique : *On ne peut rien conclure de plusieurs propositions particulières.* Lorsqu'Alcibiade étoit accusé de mener une vie déréglée ; lorsqu'on lui reprochoit d'avoir trahi sa religion & sa patrie ; les Athéniens n'attribuoient pas tous ces crimes aux mystères auxquels il avoit été initié ; mais ils disoient : Alcibiade a profané les mystères.

S'il falloit attribuer à nos mystères tous les vices qui règnent parmi les F. M ; il s'en suivroit de là que tous les F. M. seroient vicieux ; or je crois qu'il y a cependant plusieurs personnes parmi nos adversaires, qui sont trop justes pour porter un jugement aussi inconséquent. L'Ordre & tous les honnêtes gens qui le composent, c'est-à-

dire tous les vrais F. M. détestent les méchants qui se trouvent parmi eux; ils les chassent de leurs Loges, & il y a assez d'exemples publics de ce que j'avance ici, sans que j'aye besoin de rappeler des noms qui nous font en horreur. Autant que j'ai puis connoître plusieurs Loges d'Allemagne & de plusieurs autres pays, j'ose assurer qu'on ne citera jamais un exemple que les F. M. aient reçu parmi eux un homme reconnu pour méchant. Et si nous avions la liberté de punir publiquement, autrement que par l'exclusion, les membres indignes qui se trouvent parmi nous; tout le monde conviendrait que nous veillions assez sévèrement sur les devoirs de nos frères. Mais nous sommes obligés de fermer les yeux sur bien des dérèglemens, parce que nous n'avons pas le pouvoir de sévir contre eux. Si ceux de nos adversaires, qui sont d'ailleurs si disposés à armer & à irriter contre nous le bras du Magistrat sous toutes sortes de prétextes; vouloient nous rendre un grand

service: ce feroit, au lieu de nous calomnier, au lieu de faire naître contre nous mille foupçons divers; ce feroit de faire en forte que chaque F. M. ; dès qu'il fe déclare tel, foit forcé à remplir tous fes devoirs. On a publié en Angleterre & en Hollande, par les foins de quelques Loges bien gouvernées; quelques petits ouvrages fur les devoirs des F. M. qui pourroient donner des connoiffances fuffifantes pour faire des réglemens à cet égard, & pour juger de la conduite des F. M. Ce procédé feroit bien plus conforme à la vertu, à la juftice & à la raifon; que ceux qu'on emploie tous les jours pour attirer fur nous la haine & le foupçon. De tout ce que je viens de dire il s'enfuit clairement que toutes les objections que l'on fait contre nous font très-foibles, & que les conclufions qu'on tire des dérèglements & des défauts de quelques particuliers font fauffes & injuftes. Mais quand tout cela ne fuffiroit pas pour nous défendre; & quand il n'y auroit que nous qui fuflions

convaincus de la vertu, de l'excellence & de l'innocence de notre Ordre: nous nous consolons cependant par ce passage de Cicéron :
Si aut ingrati universi, aut invidi multi, aut inimici potentes, suis virtutem præmiis spoliant; ne! illa se tamen multis solatiis oblectant, maximeque suo decore se ipsam sustentat (a).

*Idée des Conventions & des secrets
de l'Ordre.*

Avant que de finir cet ouvrage, je veux tâcher de donner à mes lecteurs une idée des conventions & des secrets de l'Ordre; car il y en auroit plusieurs qui me fauroient mauvais gré de leur avoir donné la peine de me lire jusqu'ici, sans les dédommager en contentant quelque peu leur curiosité. Mais je me souviens très-bien que plusieurs auteurs ont écrit contre nous, non pas tant dans le dessein de nous nuire, que pour nous exciter à nous défendre, & à lâcher ainsi,

(a) Vide Lactantium Lib. 5. Cap. 19.

finon tout, au moins une partie de notre secret. J'espère qu'on ne me fera pas un crime, si je n'ai pas le bonheur de me rendre assez intelligible. Comment prétendrais-je à cet avantage, lorsque je vois tant de gens qui enseignent publiquement qu'on a bien de la peine à comprendre.

δόξει τις' αμαθῆι σοφὰ λέγων; οὐκ
εὐφρονεῖν.

Nos secrets regardent en partie l'Ordre & ses secrets, en partie les devoirs que nous exigeons de ceux qui entrent dans notre société. Ils ne sont pas contraires en la moindre chose aux devoirs que la religion chrétienne, les mœurs & l'état exigent de nous. On nous reprocheroit envain l'inutilité de ces conventions, sous prétexte que nous étions déjà obligés à les garder avant que d'entrer dans l'Ordre; car il est certain que tous les Ordres ont certaines conventions qui obligent à des devoirs auxquels on étoit déjà obligé avant que d'entrer dans

ces Ordres ; & cependant tout le monde convient de la validité de leurs engagements & de leurs conventions. Nous ne croyons pas non plus que nos devoirs puissent, en aucune manière, entrer en contradiction avec des devoirs de la même importance ; & si cela étoit possible, les devoirs de l'état ou de la religion &c. feroient préférés. L'Eglise primitive qui existoit parmi les Grecs & les Romains, & qui, à bien des égards, peut être comparée avec notre Ordre, l'Eglise, dis-je, faisoit à cet égard une chose qui ne feroit jamais permise parmi nous. Elle interdisoit à ses membres certaines charges , telles par exemple que celle de Duumvir, afin qu'ils n'eussent point occasion de se trouver dans des circonstances où leurs devoirs feroient contradictoires. Nous sommes bien éloignés d'en agir ainsi ; parce que nous sommes persuadés que la religion & l'état ne peuvent rien prescrire à nos frères , que l'Ordre ne l'exige aussi d'eux. Car le fondement de toutes nos loix est

celui-ci. Craignez Dieu : obéissez aux Magistrats ; & aimez vos frères. Nous croyons que nos engagemens sont si inviolables à quelques égards, si étroitement liés les uns avec les autres ; que nous pensons qu'aucun membre de l'Ordre ne peut les violer ; mais pourtant personne n'est contraint à garder le silence. Car on se tranquillise avec la conviction qu'il n'y a rien dans l'Ordre qui soit contraire ni médiatement, ni immédiatement à la religion, à l'état & aux bonnes mœurs ; & personne n'est obligé de garder nos secrets s'il découvre quelque chose parmi nous qui ne soit pas conforme à toutes ces choses. Nous laissons d'ailleurs à chacun la liberté d'étendre, autant qu'il est en lui, le cercle de son bonheur, & nous ne forçons personne à rester chez nous plus long-tems qu'il ne le juge à propos. Quelqu'un croit-il qu'il ne peut plus rester parmi nous, nous lui rendons sa liberté, & nous sommes intimement persuadés de sa fidélité à remplir ses devoirs. Et cependant jamais nous

n'avons eu la moindre inquiétude sur le silence de ceux qui nous ont quittés. Selon nos constitutions, nous regardons le monde comme une grande maison; nous nous croyons obligés à aimer & à chérir tous ceux qui y demeurent avec nous. Nous ne pensons pas à nous charger d'examiner les différens sentimens des uns ou des autres. Nous aimons plus particulièrement ceux qui nous sont unis par des liens plus étroits : &, parmi les uns & les autres, nous plaignons ceux qui agissent contre la volonté du père commun. Il ne nous est pas indifférent qu'un homme soit Chrétien, ou Juif, ou Payen, ou Musulman. Nous reconnoissons la religion chrétienne comme la seule révélée de Dieu pour conduire les hommes à la félicité éternelle; & nous croyons que les plus heureux de tous les Chrétiens sont ceux qui ont de leur religion des idées pures, saintes, & conformes à l'Écriture. Du reste nous laissons à chacun sa façon particulière de penser à cet égard. Notre indifférence

alors ne tombe pas sur les choses, mais seulement sur les personnes; & un chrétien qui reste intimement convaincu, & attaché aux vérités de sa religion est considéré parmi nous; parce que nous croyons alors avoir plus de motifs d'espérer qu'il sera aussi fidèle aux engagements qu'il a contractés avec l'Ordre. Tels sont nos engagements & nos conventions relativement à la religion, à l'état & aux bonnes mœurs. Quant à nos secrets, ils sont aussi sacrés & aussi inviolables. Dès que nous les croyons légitimes; il ne nous est plus permis de nous y soustraire de notre propre autorité. Dès que nous les regardons comme le fil qui nous conduit à la parfaite connoissance, à la jouissance entière de la lumière & de la vérité; nous ne pouvons plus nous en écarter sans faire une faute, & sans nous égarer de nouveau dans les ténèbres. Ceux mêmes que leurs occupations ou quelque autre cause empêchent de fréquenter nos assemblées, observent cependant tout ce qui a rapport à ce secret; parce qu'ils ont

été convaincus de la vérité & de la certitude qu'il contient. Un seul coup-d'œil dans notre sanctuaire fait plus ici, que cent conclusions fondées sur des conjectures. Il ne m'est pas permis d'en dire davantage. Il suffit d'assurer que nos secrets & nos engagements sont fondés sur le respect de la religion, l'obéissance aux Magistrats, & l'amour de la vertu. La chose étant ainsi, nos secrets sont-ils blâmables, & un honnête homme doit-il répugner à tenir des engagements qui se proposent d'atteindre un but si noble & si beau? Tous les secrets ne sont pas tels qu'ils aient toujours été cachés dès leur commencement. Plusieurs choses ont été connues anciennement qui se sont perdues ensuite, & si elles se sont remontrées au-dessus de leurs ruines elles sont devenues des secrets pour ceux qui les ont apperçues. Il y a d'autres secrets qui sont tels qu'ils ont toujours été cachés dès les commencemens, & qui n'ont jamais été connus que d'un petit nombre. On ne peut pas conclure

que les secrets de la première espèce soient mauvais ; car il y a une infinité de choses bonnes & excellentes qui se sont perdues dans les tems de barbarie , ou dans les diverses révolutions des états. Si les Égyptiens, les Romains & les Grecs revenoient en ce monde ; ils seroient bien surpris de voir que notre siècle qui se glorifie tant de ses découvertes ; ignore une infinité de choses qui étoient connues dans l'antiquité. Quant aux secrets de la seconde espèce, l'abus est cause qu'ils sont des secrets. Si l'on veut que nos secrets soient de cette dernière espèce , j'y consens. Les F. M. désireroient certainement que le monde fût tel, que leur secret puisse ne plus être un secret. Mais plusieurs expériences diverses leur ont appris à être prudents & discrets, car on ne peut pas espérer que les cœurs des hommes puissent changer dans l'espace de quelques siècles ; quoique leurs esprits changent d'opinions & de sentimens. Ce que je viens de dire seroit un motif suffisant pour persuader le silence

à ceux qui connoissent entièrement notre Ordre, quand même ils n'y feroient pas engagé solennellement. Mais quels sont ces secrets ? Quelle est leur origine ? Quel est leur but ? J'ai déjà répondu tout ce que j'avois à répondre à ces questions que nous fait sans cesse la curiosité. Je compare à bien des égards les secrets des anciens avec les nôtres ; mais je crois que ceux qui ne sont pas de notre Ordre, seront assez justes pour ne pas croire, pour cela, que nous soyons des payens & des idolâtres, & pour ne pas dire que nos mystères sont les mêmes que ceux de Cérés, d'Isis &c. La conclusion ne feroit pas conséquente. Mais en comparant ainsi nos mystères je puis dire d'eux ce que Cicéron disoit de ceux des anciens à Pomponius : *L'initiation aux mystères nous a réellement fait connoître une nouvelle vie : & elle nous a appris non-seulement à vivre joyeusement, mais encore à mourir tranquillement dans l'espérance d'un*

avenir heureux (a), je crois que nos adversaires ne nous feront pas un crime de nous appliquer ces paroles ; car, sans cela, il faudroit bannir des écoles la philosophie & l'histoire de la nature dont on peut dire la même chose. Quoique je ne veuille pourtant pas dire par là, que l'Ordre des F. M. consiste dans une philosophie particulière. On peut aussi comparer à quelques égards les F. M. avec l'Église primitive ; mais il ne seroit pas plus raisonnable d'en conclure que les F. M. sont l'Église primitive. Quelle dispute n'aurions-nous pas à soutenir avec les trois principales Églises Chrétiennes qui toutes trois se vantent de cet avantage. Les F. M. sont trop amis de la paix pour s'engager dans un procès qui dure depuis si longtemps, & qui n'est pas encore décidé. Nos secrets ne consistent point dans des choses de religion. Nous consacrons un respectueux souvenir à ceux qui nous ont surpassés dans la connoissance des secrets de l'Ordre ;

(a) Cicero de Legibus lib. 2. Cap. 14.

nous admirons leurs lumières, leur humanité, leur persévérance, leur innocence, leur respect pour la postérité & toutes les autres vertus qui honorent en eux l'humanité. Si les autres hommes les connoissoient aussi bien que nous ; ils ne leur refuseroient pas les louanges que nous leur donnons dans l'Ordre. Nos connoissances, telles que toutes les connoissances humaines, ont différens degrés. Un homme initié à nos mystères n'éprouve point une métamorphose qui puisse faire un sage d'un insensé ; un savant d'un ignorant, un modèle de vertu d'un homme vicieux. Il m'est aisé, quand je ne suis qu'aux plus bas degrés, de voir tout le chemin qui est devant moi, & de me convaincre si les pas qui me restent à faire sont dangereux. Tels sont aussi nos secrets. La vérité & la vertu nous accompagnent dans tous les pas que nous faisons, & nous font connoître de plus en plus ce que nous devons trouver à la fin de notre carrière. Si tous ne parviennent pas jusqu'au but, c'est à

cause des obstacles qu'ils ont mis eux-mêmes à leur avancement, ou des routes détournées qu'ils ont prises. Nos secrets, nos engagements, nos conventions n'ont rien en eux-mêmes qui touche en la moindre chose aux vérités de la religion Chrétienne, aux sentimens de l'orthodoxie la plus sévère, à l'obéissance due aux Magistrats, aux devoirs de la société, & au respect qui est dû à la vertu & aux bonnes mœurs. Que faut-il de plus pour tranquiliser nos adversaires ? Si c'est là le langage de tous les honnêtes F. M ; ils peuvent donc être persuadés que ceux qui se comportent autrement ne sont pas de vrais F. M. . . . Car ce n'est pas le nom seul, ni une vaine approbation, ni certaines pratiques extérieures ; mais ce sont des actions conformes à nos loix, à nos conventions, à notre constitution qui rendent un homme digne d'appartenir vraiment à l'Ordre. Telle est la véritable idée que doivent avoir de nos secrets & de nos conventions ceux qui ne sont pas de notre Ordre.

Je dirois peut-être quelque chose de plus particulier & de plus détaillé sur cette matière ; si je n'étois arrêté, en partie par des devoirs auxquels je serai fidelle toute ma vie ; & en partie par mes adverfaires mêmes, qui nous taxent fans distinction d'orgueil & d'hypocrisie, quand nous risquons de publier quelque chose des avantages de notre Ordre, & des choses vraiment grandes & respectables que renferment réellement nos secrets. Ceux qui voudront en favoir davantage sur cette matière, peuvent lire les deux discours suivans : *De l'excellence du but où la Franc-maçonnerie conduit ses vrais disciples* discours prononcé le jour de St. Jean dans la Loge de Halle l'an 1744. & *Le Franc-Maçon travaille à réformer son cœur*, discours prononcé à Koenigsberg le jour de St. Jean de l'an 1761 dans la Loge des Trois Couronnes.



*De la Différence qu'il y a parmi
les F. M.*

Jusqu'ici mes lecteurs ont vu en moi un homme qui s'est efforcé de détruire les objections peu fondées que l'on fait contre l'Ordre des F. M; sans se laisser emporter par l'enthousiasme : S'ils ont approuvé la sincérité avec laquelle j'ai avoué les reproches fondés que l'on peut faire à quelques-uns de nos membres ; je ne puis m'empêcher de leur faire part encore ici de quelques vérités qui seront sans doute agréables à plusieurs. L'expérience est la meilleure maîtresse : on s'avise rarement de mépriser ceux qui nous donnent en amis des règles utiles pour apprendre ce que l'expérience leur a appris à eux-mêmes. Un homme d'un certain âge qui connoît les F. M. depuis près de 30 ans, & qui n'a épargné ni peines, ni travaux, ni dépenses pour acquérir toutes les connoissances possibles sur cet Ordre, doit s'attirer quelque confiance.

Bien des gens se disent F. M. qui ne le sont point. Ils sont aussi éloignés de l'Ordre que la lumière est éloignée des ténèbres. J'ai eu occasion de les connoître ; j'ai été moi-même dans leurs prétendues Loges ; & j'ai obtenu l'entrée dans une pour 50 écus d'Allemagne. Je n'ai pas regretté cet argent, & j'en aurois même donné davantage, parce que cela me fournissoit l'occasion de distinguer le vrai du faux. Or le premier pas que l'on doit faire dans les connoissances, c'est d'apprendre à faire cette distinction. Je suis trop honnête homme pour révéler ce que j'ai vu dans ces Loges, mais je puis dire pour tranquiliser mes lecteurs qu'il n'y a rien dans leurs secrets de suspect ni de répréhensible ; mais qu'il s'y trouve beaucoup de vaines futilités. Jusqu'à présent je n'ai pu me faire une idée juste de leur origine, ils l'ignorent eux-mêmes ; mais j'ai différentes raisons de penser que ceux chez qui l'Ordre des F. M. a puisé son origine, & chez lesquels il se trouve encore des monuments authentiques

de la plus haute antiquité; se seront conduits quelquefois avec jalousie ou peut-être avec prudence en communiquant leurs secrets. Ils auront donné quelques morceaux détachés à ceux à qui ils ne vouloient pas se confier entièrement; & ils auront gardé la vérité pour eux: ils auront inventé plusieurs choses pour mettre à la place de la vérité, chez ceux à qui ils auront donné ainsi le change; sans s'inquiéter, si elles étoient conformes ou non à cette vérité. C'est ainsi que l'erreur s'accrut de plus en plus, jusqu'à ce qu'enfin toute cette société de F. M. se fut formée. Ils ont quelque rapport avec la vérité; mais c'est très-peu de chose; & ce n'est qu'un foible reste de ce qu'ils ont puisé au commencement dans la vraie source: encore ces choses se font-elles tellement dénaturées entre leurs mains qu'elles ne paroissent presque plus conformes à ce qui se trouve dans les vraies Loges. Il est facile à un vrai connoisseur de distinguer ces espèces de F. M.; mais cela est très-difficile pour ceux qui n'ont

pas encore acquis le talent du discernement. Il y a un très-grand nombre de ces F. M. & même des Loges entières. En comparaison de ceux-ci, les vrais F. M. sont en très-petit nombre ; & ils apportent aussi beaucoup plus de circonspection & de rigueur dans le choix de leurs membres. Celui qui a une véritable envie d'entrer dans l'Ordre des F. M. doit user de beaucoup de prudence. Je vais donner en finissant quelques signes certains qui pourront servir de guide. Tout ce que j'ai dit jusqu'à présent peut donner la clef des disputes qui se sont élevées entre les Loges d'Ecosse, d'Irlande, d'Yorck & d'Angleterre , dont les papiers publics ont fait mention.

Lès fausses Loges ne manquent pas de lettres & de titres, mais ceux qui les ont donnés n'étoient pas plus F. M. que ceux qui les ont reçus. Il ont payé certaines sommes à ces Loges, & cela a suffi. Ces Loges ont beaucoup de brillant & d'éclat ; elles ne manquent pas d'ornemens de toute espèce ; mais elles n'ont
pas

pas l'essentiel : & comment pourroient-elles l'avoir , puisqu'elles ne s'occupent que de choses extérieures ? Quelquefois elles ont aussi l'art d'imiter la simplicité des vraies Loges, sans pouvoir cependant se procurer leurs réglemens & leurs constitutions. S'il arrive que l'on tombe dans une de ces Loges ; il ne faut pas regretter ses peines ; mais il faut s'informer à la fin de tout ce dont on peut être éclairci. L'on connoîtra alors la nature de leurs constitutions ; s'ils n'ont pas une connoissance exacte de leur origine, & de plusieurs autres particularités qui concernent leur société, s'ils ne peuvent pas montrer certaines liaisons qui les unissent aux autres Loges ; s'ils ne savent pas précisément d'où elles dépendent, cela suffit déjà pour les connoître. Outre cela il règne dans ces Loges une licence qui n'est pas conforme à l'esprit de l'Ordre ; lorsque pour recevoir parmi eux de nouveaux membres, ils n'ont égard qu'à la naissance & à plusieurs autres choses de cette espèce. Les vrais F. M. au

contraire apportent beaucoup de précautions dans leur choix ; sans avoir une attention particulière ni à l'argent ni aux autres avantages de cette nature. Parmi les premiers chacun est bien venu, ils cherchent à augmenter leur nombre, & à tirer un avantage de la quantité, sans penser à ce que dit Sénèque dans sa 3^e lettre à Lucil : *Diu cogita, an tibi in amicitiam aliquis recipiendus sit.* Et dans la neuvième lettre : *Tam diu, enim placebit qui causa utilitatis assumptus est, quam diu utilis fuerit.* La licence de ces Loges se manifeste encore dans les apparences purement extérieures de leur régularité. On trouve chez eux plus de gaieté & de joie que de sérieux & de gravité : & comme ils ne peuvent donner d'autres raisons de tout ce qui se passe parmi eux, que celles qu'ils jugent à propos d'imaginer ; on sera longtemps à connoître quel est leur véritable but.

Il y a encore une autre espèce de F. M. qui tiennent le milieu entre ceux-ci & les

véritables. On ne peut pas dire que ceux-ci tirent leur origine d'une fausse source. Ils ont des différences trop sensibles qui les distinguent des fausses Loges. On trouve encore parmi eux des connoissances excellentes, une constitution déterminée ; les réglemens & la discipline ancienne. Quelqu'un qui se fait F. M. par esprit de curiosité, acquiert dans ces Loges des connoissances suffisantes qu'il n'est pas obligé d'attendre long-tems. Mais il ne faut pas chercher la plus grande lumière dans leurs secrets : Ils sont bien dans la vraie lumière ; ils sont des vrais enfants de l'Ordre, mais l'intérieur leur est caché. Ils sont semblables à des enfants, qui ont été éloignés de leurs parents dès leur jeunesse, & qui n'ont pas été assez sages pour mériter que les parents leur laissassent leur héritage en entier. Ils ont recours alors à des moyens étrangers, sans penser si ces moyens leur conviennent ou non. Quelqu'un qui entrera dans ces Loges pourra aussi facilement les

reconnoître avec une attention un peu suivie.

Je prévois que ce que je viens de dire pourra déplaire à un grand nombre de F. M ; mais ces sortes de F. M. ne me plaisent point non plus. S'ils veulent rentrer en eux-mêmes, ils m'auront obligation ; & ils rendront justice à ma probité. Je leur donne par là une occasion de se connoître eux-mêmes, & de chercher la vérité : Je donne à ceux qui sont hors de l'Ordre & qui ont envie d'y entrer un avertissement que je croyois leur devoir en conscience. Je rends aux vrais F. M. un témoignage que la conviction où je suis à leur égard, m'oblige de leur rendre. Auroit-on mieux aimé que, pour plaire à tous j'eusse mêlé la vérité avec l'erreur ? Enfin nos adversaires verront par là combien ils sont injustes de juger également de tous les F. M ; ils connoîtront qu'il faut mettre plus de circonspection & de prudence dans ses jugemens , afin de ne pas attaquer injustement l'innocence. Il y a aussi dans les

fausses Loges des gens qui méritent réellement d'être aimés & estimés. Les vicieux ne méritent point ces sentimens, quelques prétendues lumières qu'ils puissent avoir d'ailleurs, ils n'en sont même que plus coupables. Je finis ces réflexions par une parole de Cicéron, parce qu'elle doit être la devise de tout vrai F. M. *Irascat qui volet : patiar* : τὸ γὰρ ἐν μετ' ἐμοῦ, voilà ce qu'il doit opposer aux jugemens erronés que l'on porte contre lui.

Je forme enfin des vœux sincères pour l'Ordre & pour ses secrets. Puisse la Divine Providence qui règne dans le Ciel, & qui regarde d'en-haut, ce qui est dans la poussière, nous continuer sa protection précieuse, & ne nous jamais retirer la lumière à laquelle elle nous a jugés dignes de participer ! Qu'elle bénisse nos frères, qu'elle les élève à la connoissance de la vérité, & à l'exercice des nobles devoirs auxquels ils sont obligés comme hommes, comme F. M. & comme Chrétiens ! Qu'elle remette dans le droit

chemin ceux qui s'en sont écarté par leur conduite répréhensible, & qui ont profané le nom de F. M! Puissent-ils montrer désormais qu'ils méritent vraiment ce nom, en prenant une conduite irréprochable, & en remplissant tous les devoirs que la religion, l'état & l'humanité leur prescrivent! je souhaite à ceux qui sont hors de nous, un cœur plein d'humanité qui les porte à nous regarder aussi comme des hommes, & à en exercer envers nous les devoirs selon les règles d'une charité vraiment éclairée; je leur souhaite un caractère exempt de soupçons & de fausseté, afin qu'ils n'accusent pas notre Ordre des crimes les plus affreux, par la seule raison qu'ils ne connoissent pas ses secrets; je leur souhaite une raison qui juge selon les vraies règles de l'équité & de la justice, afin qu'ils ne reprennent & ne condamnent que ce qui est vraiment répréhensible & condamnable; & qu'ils ne jugent pas de tous d'après la conduite de quelques particuliers; je leur souhaite enfin cette

noble modestie , qui ne s'ingère pas de porter un jugement sur des choses , sans en avoir auparavant une connoissance sûre & suffisante ; c'est avec ces précieuses qualités qu'ils pourront mériter vraiment de notre part ce respect sincère que nous avons toujours consacré à tout les gens vertueux.

H O R A T.

*Virtus recludens immeritis mori
Cælum , negata tentat iter via ,
Cætusque vulgares & udam
Spernit humum fugiente penna.*



